

QUELS DÉFIS L'ACCORD DE PARIS DOIT-IL RELEVER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS AFRICAINES?

Recommandations du Réseau Climat & Développement,
Octobre 2015



RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

Cet ouvrage a pu être conçu et publié grâce au soutien du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, de la Fondation MAVA, de l'ADEME, de la Fondation Heinrich Böll Nigeria, de l'OIF – IFDD, de Germanwatch, d'HELIO International, de la Région Île-de-France et de Claude Bartolone, Président de l'Assemblée Nationale française.

Droits d'auteur : Réseau Action Climat, ENDA Tiers Monde.

Reproduction : la reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteurs à la condition que la source soit dûment citée.

Coordination : Joseph Yaovi Kogbe (Réseau Climat & Développement), Marion Richard (Réseau Action Climat-France).

Auteurs (ordre alphabétique) : Is Deen Omolere Akambi (EcoBénin), Ali Abdou Bonguere (EDER-Niger), Mouhamadou Farka Maïga (AMADE PELCODE), Abdoul Madjid Moutari (DEMI-E), Hindou Oumarou Ibrahim (AFPAT), Marion Richard (RAC-F), Zenabou Segda (WEP Burkina).

Remerciements aux relecteurs : Sandrine Mathy (RAC-F), Alix Mazounie (RAC-F), Jean-Philippe Thomas (ENDA Energie).

Graphisme : solennmarrel.fr

Disponible auprès de : Réseau Action Climat-France
47 avenue Pasteur – 93100 Montreuil – France
Infos@rac-f.org

La publication est également disponible en version électronique sur les sites suivants :

www.climatdeveloppement.org
www.rac-f.org
www.endatiersmonde.org

Crédits photo couverture : DEMI-E Niger

Associations membres du RC&D

Afrique de l'Ouest : REPAO. **Algérie :** Amis de la Saoura Béchar. **Bénin :** CREDEL, Eco-Bénin, OFEDI, JVE Bénin, IDID. **Burkina Faso :** AFEP Burkina, WEP Burkina. **Burundi :** AVOCHACLISD. **Cameroun :** ADD, ADEID, ACAMEE, Carré Géo Environnement, CENAHC, Horizon Vert. **Congo :** ACDA, APEDD. **Côte d'Ivoire :** AFHON Côte d'Ivoire, JVE Côte d'Ivoire, Enviscience. **Djibouti :** EVA. **France :** ACF, Energies 2050, HELIO International, RAC-F, Rain Drop. **Guinée :** Carbone Guinée, Germanwatch, Guinée Écologie. **Île Maurice :** DION, Maudesco. **Mali :** AFAD, Amade Pelcode, ASIC, CTESA, GRAT, Mali FolkeCenter, Réseau MUSONET. **Mauritanie :** ANPEC. **Maroc :** AH&E, AESVT. **Niger :** ATPF, Demi-E, LEAD Niger, EDER Niger, JVE Niger. **République Centrafricaine :** JVE Centrafrique. **RDC :** ACDI, Horizon Vert RCD, JVE RCD, OCEAN, Planète Verte. **Sénégal :** ADARS, CONGAD, ENDA Energie. **Tchad :** AFPAT, LEAD Tchad. **Togo :** AFHON Togo, ASED1, JVE Togo, MVD, OPED Togo, RJE. **Tunisie :** zC2D.



SOMMAIRE

4

**Présentation du Réseau Climat & Développement
Atelier annuel 2015 du RC&D**

7

**L'AFRIQUE, CONTINENT LE PLUS AFFECTÉ
PAR LA CRISE CLIMATIQUE**

5

En bref

13

**L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT:
QUELS ENJEUX POUR L'AFRIQUE?**

Permettre l'accès à l'énergie durable pour tous	14
Protéger l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire.....	18
Prioriser l'adaptation et les pertes et dommages au même titre que l'atténuation	21
Mobiliser les financements à la hauteur du défi climatique	23
Réduire les inégalités de genre dans les politiques climat	26
Protéger le climat et les droits humains	28

31

**LES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU CLIMAT &
DÉVELOPPEMENT ISSUES DE L'ATELIER DE PARIS**

PRÉSENTATION DU RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT

Le Réseau Climat & Développement (RC&D) réunit les ONG francophones travaillant sur un développement local et/ou national à l'épreuve des changements climatiques. Créé en 2007 par le Réseau Action Climat-France (RAC-France) et ENDA Energie au Sénégal, le RC&D rassemble aujourd'hui près de 80 ONG de terrain et de plaidoyer, dans 21 pays d'Afrique et en France.

En s'appuyant sur la diversité de ses membres – porteurs de projets sur le terrain ou experts des négociations internationales – le RC&D fait la promotion des modes de développement qui tiennent compte des contraintes climatiques et énergétiques. Les membres mettent en œuvre des projets innovants et intégrés au niveau local ou sensibilisent les populations et décideurs nationaux et internationaux à la nouvelle donne énergétique et climatique. Le RC&D travaille aussi pour renforcer la voix de la société civile francophone dans les enceintes politiques nationales, régionales et internationales, via des ateliers de renforcement de capacités et d'échanges et des notes de décryptage et de position communes.

Chaque année, le RC&D produit une vision partagée assortie de recommandations politiques. En 2010, il s'est penché sur la prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques dans les politiques locales de développement, en 2011 sur la gouvernance efficace

et équitable des financements climat, puis en 2012 sur des recommandations concrètes pour Rio+20. Depuis 2013, le RC&D a alimenté le débat sur les deux grands rendez-vous de l'année 2015 : les Objectifs de Développement Durable et l'accord mondial sur le climat, avec un travail sur l'intégration des contraintes climatiques et énergétiques dans les pratiques de développement (2013) puis sur le rôle clé des énergies renouvelables en Afrique pour lutter contre la pauvreté et les changements climatiques (2014).

Le RC&D a décidé de renforcer ce travail en cette année 2015 décisive pour le climat et pour le développement, en traduisant les priorités de la société civile africaine en recommandations politiques pour la COP21. Six ambassadeurs du RC&D, venus du Tchad, du Niger, du Burkina, du Bénin et du Mali ont ainsi été choisis pour représenter et porter les préoccupations formulées par les associations membres sur six enjeux clés : énergies renouvelables et efficacité énergétique, adaptation, agriculture et sécurité alimentaire, financements, genre et droits humains. Ce travail est possible grâce au soutien du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, de la Fondation MAVA, de l'ADEME, de la Fondation Heinrich Böll Nigeria, de l'OIF – IFDD, de Germanwatch, d'HELIO International, de la Région Île-de-France et de Claude Bartolone, Président de l'Assemblée Nationale française. ●

ATELIER ANNUEL 2015 DU RC&D

Le RC&D a tenu son 9^{ème} atelier annuel du 14 au 18 avril 2015 dans les locaux du CIRED (Centre International de Recherche en Environnement et Développement) à Paris, France, en partenariat avec le CAN Afrique de l'Ouest et en étroite coopération avec les associations françaises de solidarité internationale membres de Coordination Sud, en particulier ACF, CARE-France, CCFD-Terre Solidaire, GERES, Oxfam et Secours Catholique – Caritas France.

Il a rassemblé plus de 60 participants, dont plus de 40 membres du RC&D et une vingtaine de représentants d'associations françaises de solidarité internationale, issus de 20 pays européens et africains : Allemagne, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, France, Ile Maurice, Mali, Maroc, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Suisse, Tchad et Togo.



© Réseau Climat & Développement

L'atelier a ciblé les six thématiques prioritaires pour la société civile africaine dans la perspective de la COP21. Il a permis de partager des analyses et expériences de terrain et de développer pour chaque thématique un socle de nouvelles connaissances sur les grands enjeux ainsi que sur les questions débattues dans le cadre des négociations climat. L'atelier a également été l'occasion de renforcer les capacités de plaidoyer, de communication et d'utilisation des réseaux sociaux, et d'identifier les priorités politiques du RC&D à l'attention des décideurs en vue de la COP21. ●

L'Afrique est le continent qui a contribué le moins aux émissions de gaz à effet de serre. Pourtant c'est d'ores et déjà la région la plus impactée par les changements climatiques. Les économies, les écosystèmes, les populations, et plus particulièrement celles qui sont déjà fragilisées par la pauvreté et la dégradation de leur environnement seront très directement et très négativement touchés. Les impacts déjà observés sur la production agricole et l'élevage, sur la stabilité des écosystèmes dont vivent de nombreuses communautés, sur la disponibilité en eau et in fine, sur la sécurité alimentaire, la santé humaine, les modes de vie et les cultures n'iront qu'en s'aggravant. Certaines populations ou pays subiront des dommages irréversibles, y compris en termes de vies humaines, acculant les populations à la migration. Sans actions immédiates et soutenues à plus long terme pour réduire les impacts des changements climatiques, les efforts en matière de lutte contre la pauvreté, de promotion des droits humains, d'accès à la santé et à la dignité seront annihilés et la capacité même de développement du continent africain sera menacée.

L'Agence Internationale de l'Énergie indique par ailleurs que pour stabiliser le réchauffement climatique en deçà de 2°C, il nous faut laisser sous terre au moins les 2/3 de nos réserves connues en combustibles fossiles comme le charbon, le gaz et le pétrole, qui sont directement responsables du réchauffement climatique¹. Étant donnée la durée de vie des infrastructures, cela implique notamment qu'il est indispensable que toute nouvelle infrastructure de production d'énergie doive fonctionner à partir de renouvelables et non de charbon, de gaz ou de pétrole. Cela signifie que des continents entiers, dont l'Afrique, doivent non seulement s'adapter aux impacts des changements climatiques mais également choisir un modèle énergétique basé sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et non sur les énergies fossiles.

Cependant, cette crise est aussi une opportunité pour repenser les politiques de développement de manière à ce qu'elles soient plus justes et accessibles à tous. Ainsi, 70% de la population d'Afrique subsaharienne n'a pas accès à l'électricité, notamment en zone rurale. Les énergies fossiles ne sont pas en capacité de répondre à la nécessité de généraliser l'accès à l'électricité et l'énergie : le pétrole, le charbon et le gaz sont trop chers et difficiles à importer et à transporter vers les zones rurales et enclavées ; le charbon en particulier à des impacts sanitaires graves. Heureusement, la donne est en train de changer : les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique vont permettre aux pays Africains d'atteindre l'objectif d'accès à l'énergie pour

tous – y compris des plus vulnérables et isolés. Les solutions sont là, elles assainissent l'air et créent des emplois locaux, elles contribuent au mieux-être de la communauté et à la lutte contre les changements climatiques.

L'adaptation du modèle de développement aux impacts des changements climatiques est également une opportunité pour repenser les politiques et investissements en matière d'agriculture, d'infrastructures, d'habitat ou encore de gestion de l'eau afin qu'ils soient plus adaptés aux besoins des populations et notamment des plus vulnérables – en particulier les femmes, qui souffrent le plus des impacts des changements climatiques et sont également porteuses de solutions. C'est enfin une opportunité pour favoriser le respect des droits humains, trop souvent menacés à la fois par les impacts des changements climatiques, mais également par des politiques et projets menés au nom du développement ou du climat.

Les prochaines négociations internationales sur le climat (COP21) se tiendront du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris en France. Le sommet de Paris sera déterminant car il doit aboutir à un accord international sur le climat qui préservera des chances de contenir le réchauffement global en deçà de 2°C d'ici 2100. Pour le Réseau Climat & Développement, ce sommet doit répondre au double défi de la lutte contre les changements climatiques et contre la pauvreté dans les pays les plus affectés par ces derniers. Le RC&D appelle à un accord qui :

- **Protège et renforce** les droits humains et l'égalité des genres.
- **Finance** la lutte contre les changements climatiques dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables.
- **Investit** massivement dans l'accès aux services énergétiques durables pour tous.
- **Permet** aux populations les plus vulnérables de faire face aux impacts des changements climatiques.
- **Préserve** la sécurité alimentaire et le climat en investissant massivement dans l'agriculture familiale et agro-écologique.



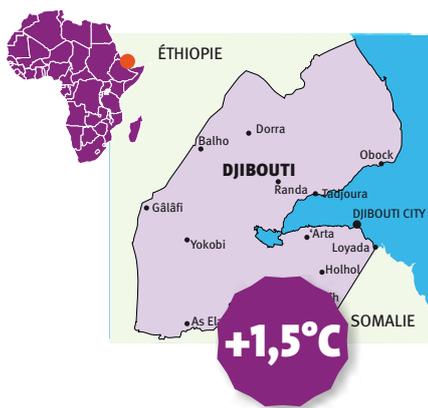
© Hindou O. Ibrahim

L'AFRIQUE, CONTINENT LE PLUS AFFECTÉ PAR LA CRISE CLIMATIQUE

Malgré sa faible contribution aux émissions de gaz à effet de serre (3,3% des émissions mondiales liées à l'énergie en 2012), l'Afrique représente la région la plus affectée par les changements climatiques, et le restera probablement à l'avenir. Une analyse des données climatiques depuis 1950 montre une augmentation en intensité et en fréquence des événements climatiques extrêmes² – sécheresses, fortes pluies engendrant des inondations... La sécurité alimentaire, la santé et les moyens de subsistance des africains sont déjà touchés par les changements climatiques. Alors que l'on se dirige vers un réchauffement global de plus de 2°, le cinquième rapport du GIEC rappelle que la température devrait augmenter plus vite en Afrique, notamment dans les régions arides, ce qui aura un impact encore plus grave sur la production agricole, la sécurité alimentaire, la santé humaine et la disponibilité de l'eau.

2. Chiffres clés du climat. France et Monde. Editions 2015, Repères. Service de l'observation et des statistiques.

Face à une telle situation, le Réseau Climat & Développement encourage le développement de la documentation des enjeux et impacts des changements climatiques au niveau national et local. Le RC&D a ainsi soutenu en 2015 la réalisation d'études de cas sur les réalités vécues sur le terrain à Djibouti, au Bénin et au Maroc, afin d'illustrer les impacts des changements climatiques en Afrique et d'enrichir son plaidoyer dans les enceintes internationales, notamment en vue de la COP21 à Paris.



+1,5°C d'augmentation de la température minimale extrême sur la décennie 1991-2000 en moyenne par rapport à la période 1960-1990.



+1,3°C entre 1960 et 2010



+1°C entre 1960 et 2000

Sources : Djibouti : Rapport Météo 2006.

Bénin : deuxième communication nationale du Bénin.

Maroc : http://www.minenv.gov.ma/PDFs/CLIMAT/changements_climatiques.pdf

UN CLIMAT BOULEVERSÉ

DES TEMPÉRATURES À LA HAUSSE

Le dernier rapport du GIEC indique que l'Afrique s'est déjà réchauffée d'au moins 0,5°C au cours des 50 à 100 dernières années.

En ce qui concerne les projections, selon le scénario le plus optimiste du dernier rapport du GIEC, l'augmentation de la température dépassera les 2°C dès 2080 et, dans le cas d'un fort réchauffement, dès 2050 pour atteindre entre 3° et 6°C d'ici la fin du siècle³.

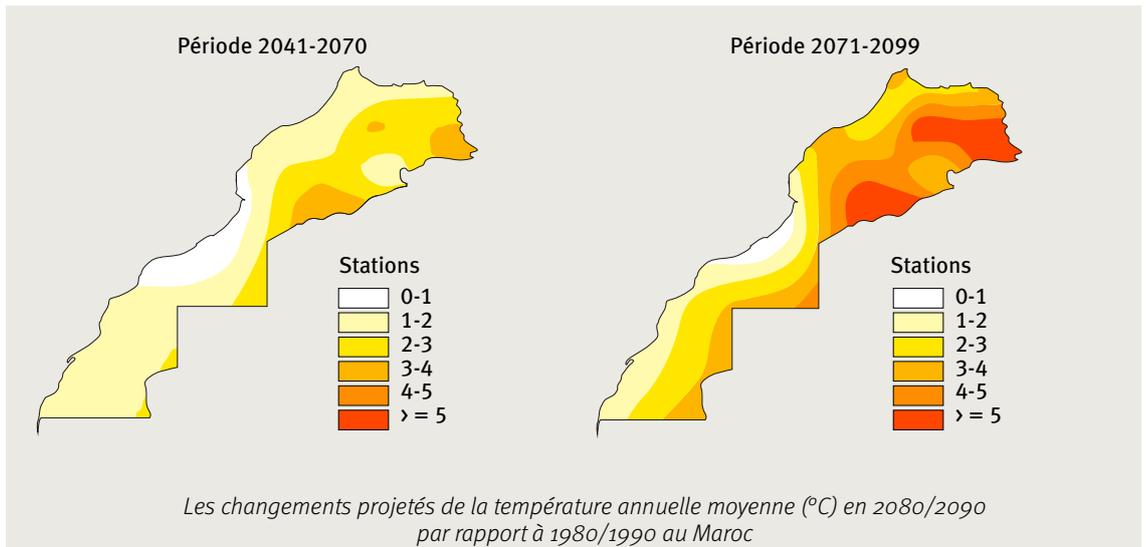
MONTÉE DU NIVEAU DES OCÉANS

En Afrique subsaharienne, on note déjà les effets de l'élévation du niveau des mers qui se traduit par la salinisation des nappes phréatiques, l'érosion des zones côtières...

Dans un monde à +4°, le GIEC estime que le niveau des océans augmentera plus vite en Afrique que pour la moyenne mondiale et atteindra 80 cm au-dessus des niveaux actuels, voire bien plus, le long des côtes des océans Indien et Atlantique d'ici 2100. Le continent devrait connaître un nombre particulièrement élevé de personnes menacées par les risques d'inondations

Pour savoir ce que disent les scientifiques sur les changements climatiques, consultez le site leclimatchange.fr

3. Africa's Adaptation Gap 2. Technical Report. Bridging the gap – Mobilising sources, AMCEN, UNEP, Climate Analytics, African Climate Finance Hub, 2015.



Source : http://www.minenv.gov.ma/PDFs/CLIMAT/changements_climatiques.pdf

dans les villes côtières du Mozambique, de Tanzanie, du Cameroun, d'Égypte, du Sénégal et du Maroc.

SÉCHERESSES, FORTES PLUIES ET VARIABILITÉ PLUVIOMÉTRIQUE

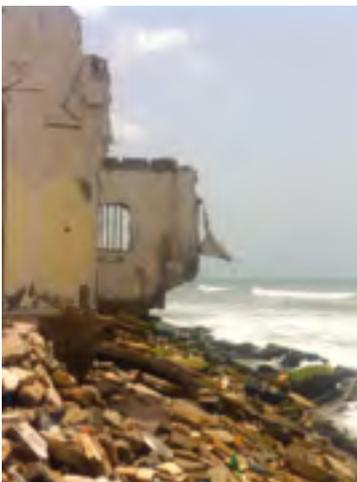
Selon le dernier rapport du GIEC, il existe un important manque de données concernant les précipitations annuelles en Afrique. Les données disponibles montrent une baisse très probable des précipitations annuelles durant le XX^e siècle dans la région Sahélienne, ainsi qu'une augmentation sur les régions de l'est et du sud du continent.

Mohammed Saddik, de l'association **Homme & Environnement** : *Le Maroc reçoit de moins en moins de précipitations durant la saison pluvieuse, de septembre à avril. Dans la région Nord-ouest, les précipitations pendant cette saison ont baissé d'un tiers entre 1976 et 2006. Les sécheresses et inondations sont de plus en plus fréquentes. Combinées à la surexploitation des nappes phréatiques, elles ont entraîné une baisse quasi-généralisée et très alarmante des niveaux des nappes, qui se traduit déjà par une importante diminution des cours d'eau et une intrusion des eaux marines dans les nappes côtières, qui se salinisent.*

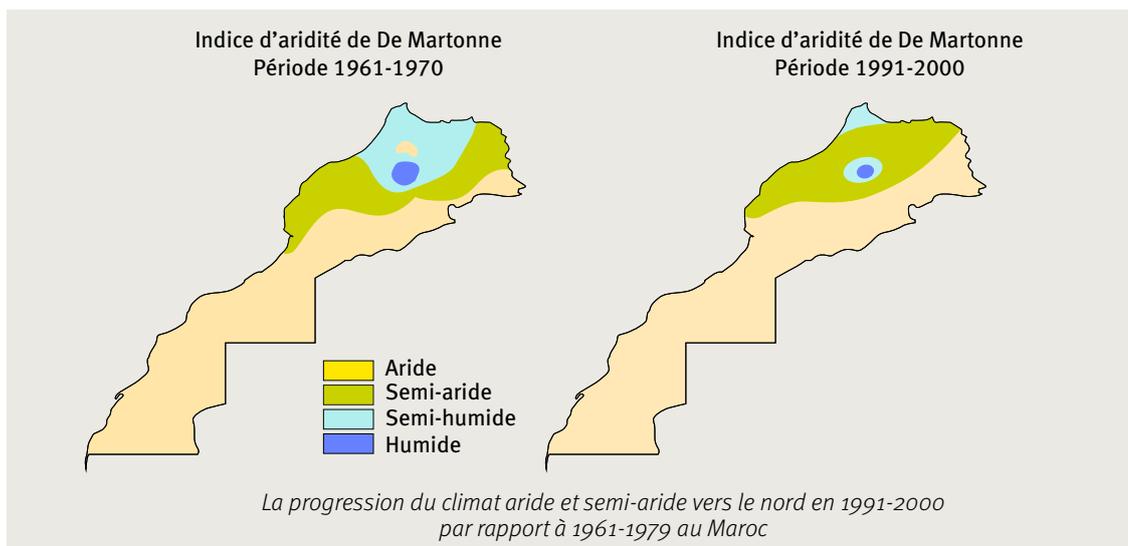
Au Bénin comme dans de nombreux pays africains, l'agriculture est extrêmement dépendante de la date de démarrage de la saison des pluies, dont découlent les opérations de préparation des terres et de semis. Jusqu'à la fin des années

1970, le ministère de l'agriculture indiquait aux agriculteurs la période pendant laquelle les semences pouvaient être mises en terre. Cependant, depuis 1980, les premières pluies de l'année arrivent de plus en plus tard, ce qui rend très difficile pour les services compétents de recommander des dates de semis aux producteurs. Le Bénin souffre également de plus en plus d'inondations dévastatrices pendant la saison des pluies. En effet, les changements climatiques renforcent la dégradation et la destruction des forêts galeries qui constituent une barrière naturelle contre les inondations.

À Djibouti, le climat est naturellement semi-désertique. Cependant, en milieu rural, on constate ces dernières décennies une augmentation des situations extrêmes, où aux sécheresses prolongées succèdent des pluies violentes qui n'épargnent ni les villages, ni le couvert végétal en raison d'une forte érosion des sols. Ces crues d'eau provoquent l'envasement des points d'eau et la destruction des espaces agricoles et des parcours pastoraux, aggravant ainsi la précarité des populations. En outre, la quasi totalité de l'eau utilisée pour des activités domestiques et agricoles provient des nappes souterraines, dont le remplissage dépend des précipitations et des conditions d'infiltrations devenues problématiques en raison des changements climatiques. Cette situation touche plus particulièrement les populations les plus vulnérables, c'est-à-dire d'une part les habitants des zones péri-urbaines de la capitale, où les quartiers sont alimentés à tour de rôle alors que certains secteurs ne sont toujours pas reliés au réseau d'adduction d'eau potable, et d'autre part, les populations d'éleveurs nomades et semi-nomades qui doivent modifier leurs trajectoires de transhumance à la recherche de nouveaux pâturages et de points d'eau.



© Hindou O. Ibrahim



Source: http://www.minenv.gov.ma/PDFs/CLIMAT/changements_climatiques.pdf

DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES SUR LES POPULATIONS ET L'ENVIRONNEMENT

IMPACTS SUR LA SANTÉ

L'OMS⁴ estime qu'en 2030, l'Afrique sub-saharienne paiera le plus lourd tribut en termes de mortalité attribuable aux changements climatiques. La hausse des températures et la modification des régimes pluviométriques pourraient créer de nouveaux habitats favorables au développement d'organismes pathogènes comme les moustiques, et allonger la liste des régions en Afrique sub-saharienne contaminées par la dengue, la fièvre jaune et la malaria. Les maladies d'origine hydrique et alimentaire, en conséquence des impacts sur l'hygiène du manque d'eau ou de son excès et de l'utilisation des eaux usées pour la production alimentaire, risquent également de se multiplier.

IMPACTS SUR L'AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En Afrique subsaharienne, les chercheurs s'accordent sur l'extrême importance des questions de sécurité alimentaire. Avec un réchauffement de 1,5 à 2 °C, sécheresse et aridité rendront entre 40 et 80% des terres agricoles impropres à la culture du maïs, du millet et du sorgho à l'horizon 2030-2040. D'ici à 2050, la baisse des calories disponibles pourrait conduire à une augmentation du nombre d'enfants souffrant de malnutrition de 20% (comparé à un monde sans changements climatiques) dont la moitié en Afrique sub-Saharienne⁵. Les projections les plus « optimistes » (+2°C en moyenne à la surface du globe) prévoient que



Djibouti : Une berge érodée par l'oued



Djibouti : Des arbres déracinés par les crues

4. Hales S, Kovats S, Lloyd S, Campbell-Lendrum D. Quantitative risk assessment of the effects of climate change on selected causes of death, 2030s and 2050s. Geneva: World Health Organization, 2014.

5. Nelson GC, Rosegrant MW, Koo J, Robertson R, Sulser T, Zhu T, Ringle C, Msangi S, Palazzo A, Batka M, Magalhaes M, Valmonte-Santos R, Ewing M, Lee D (2009) *Changement Climatique - Impact sur l'agriculture et coûts de l'adaptation*. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.



6. Lloyd, S. J., Kovats, R. S., & Chalabi, Z. (2011). *Climate Change, Crop Yields, and Undernutrition: Development of a Model to Quantify the Impact of Climate Scenarios on Child Undernutrition. Environmental Health Perspectives.*

le taux de sous-alimentation en Afrique augmentera de 25 à 90% d'ici à 2050 (90% pour l'Afrique de l'ouest)⁶.

Au Bénin, les périodes d'excès d'eau, de sécheresse prolongée et de manifestation de vents violents ne sont pas sans conséquences sur la santé animale. En effet, les périodes d'excès d'eau constituent une période favorable à la multiplication des germes pathogènes conduisant à la prolifération d'affections diarrhéiques et épidémiques telles que la galle chez les petits ruminants comme les caprins et les ovins.

Selon **Ahmed Ali Dimbio**, de l'association **EVA**, Djibouti, *Le bassin versant de Weïma, situé au nord de la république de Djibouti, est l'une des zones rurales les plus peuplées du pays. Sa population vit essentiellement de l'élevage, avec une introduction récente de l'agropastoralisme. À l'instar des autres zones rurales du pays, cette région a connu de graves sécheresses au cours des dernières décennies. Plus de 60% de l'alimentation provient de l'aide alimentaire fournie par le PAM et en 2011, près de 70% des ménages avaient une consommation alimentaire pauvre ou limitée. Les prix des denrées de base ainsi que celui de la viande ont fortement augmenté : à titre d'exemple, le prix de la viande a doublé depuis 2009, celui de la pomme de terre à augmenté de 50% en 2 ans.*

IMPACTS SUR LES MOYENS D'EXISTENCE

Les changements climatiques ont des impacts sur les moyens de subsistance des populations africaines, ce qui conduit à la détérioration de leurs conditions de vie et, plus globalement, modifie la structure sociale traditionnelle.

La baisse constante de revenu des agriculteurs au Bénin, liée notamment aux changements climatiques, se traduit par l'augmentation de la pauvreté. **Saïd Hounkponou**, de l'association **IDID**, au Bénin : *Nous avons beaucoup étudié la commune de Dassa-Zoumè, au centre du pays. Plus d'un chef de ménage sur cinq y affirme avoir déscolarisé au moins un enfant ces cinq dernières années pour des raisons financières. 85% des cas de déscolarisation l'ont été au cours des années scolaires 2007-2008 et 2010-2011, caractérisées par de très mauvaises récoltes. En outre, la situation de précarité a amené 75% des ménages à recourir au placement d'enfants chez des tiers car ils ne pouvaient plus subvenir seuls à leurs besoins.*

De plus en plus de jeunes cherchent de nouvelles sources de revenus plus prometteuses. Dans cette même commune du Bénin, de nombreux jeunes optent pour l'exode ou pour l'exercice de l'activité de taxi-moto, ce qui contribue à la raréfaction de la main d'œuvre agricole. Enfin, les petits agriculteurs, qui ont régulièrement recours à l'emprunt en début de saison pour l'achat des semences, des intrants, voire de la main d'œuvre salariée, ont de plus en plus de difficultés pour rembourser ces crédits.

DÉPLACEMENTS DE POPULATIONS ET CONFLITS

Les changements climatiques augmentent les déplacements de populations en particulier à cause de la hausse du niveau des mers et de la raréfaction des ressources naturelles. Ceci multiplie les situations d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire catalyseurs de conflits. Ainsi, dans la zone sahélo-soudanienne, les populations nomades d'éleveurs sont confrontées à une forte réduction des zones de pâturage et de ressources en eau et doivent modifier leurs couloirs de transhumance. S'ensuit une concentration de population dans certaines zones et des conflits entre agriculteurs et éleveurs. À Djibouti, on observe depuis 2010



Djibouti : Une opération de distribution des vivres aux éleveurs sans ressources

© EVA



© DR

des déplacements massifs de populations nomades qui se sont regroupées sur certains sites suite à la perte de leur cheptel et sont, depuis, presque entièrement dépendantes de programmes d'aide alimentaire (PAM, FAO, etc.).

Selon le Norwegian Refugee Council, les réfugiés climatiques étaient 3 fois plus nombreux que ceux des conflits en 2013 (dans le monde entier). Pourtant, aucun statut juridique ni aucun droit spécifique ne leur est reconnu. **Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement estime qu'il pourrait y avoir 50 millions de déplacés environnementaux en Afrique en 2060.**

En milieu rural les populations sont fortement tributaires des ressources naturelles qui ont considérablement diminué. Malgré les lois traditionnelles qui protègent l'environnement à travers des mesures coercitives, il devient de plus en plus difficile de les appliquer car à côté de ces lois ou règles, il faut offrir des alternatives pour permettre aux gens de vivre décemment.

Propos d'un chef coutumier, région du Goda, Djibouti

11

L'ENVIRONNEMENT DÉGRADÉ

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ACCENTUENT LA DÉSERTIFICATION ET LA DÉGRADATION DES SOLS

À Djibouti, comme dans l'ensemble de la zone saharosoudanienne, les sécheresses récurrentes et la dérégulation du cycle des précipitations devenues trop aléatoires favorisent la désertification. Ce phénomène est renforcé d'une part par la surconsommation de pâturages par les cheptels d'éleveurs qui se concentrent sur quelques zones en raison de la forte diminution des pâturages. D'autre part, ces populations, qui voient leur principale source de revenu diminuer, réalisent de plus en plus des coupes de bois contraires à leurs valeurs traditionnelles, qui fragilisent davantage encore l'équilibre écologique.

LA BIODIVERSITÉ EN DANGER

À Djibouti, les changements climatiques ont accentué la diminution voire conduit à la disparition d'espèces végétales endémiques utilisées pour leur valeur nutritive ou leurs propriétés médicinales ou esthétiques. En parallèle, ce phénomène a favorisé le développement d'espèces envahissantes et résistantes aux sécheresses comme le prosopis qui occupent maintenant plus de 80% des zones côtières et des plaines du sud du pays. Cette situation a réduit les revenus d'un grand nombre d'exploitants qui dépendent de ces plantes (guérisseurs traditionnels, vendeurs de produits traditionnels esthétiques) et marque le déclin des pratiques traditionnelles à base de plantes. Les changements climatiques ont également contribué à la raréfaction d'espèces comme les antilopes, les lapins, les phacochères, les autruches et les francolins (oiseaux endémiques).



La corvée d'eau, une tâche pénible effectuée par les femmes et les filles

© DEM/E

7. Recherche sur le genre et les changements climatiques dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour le développement rural, 2ème édition, FAO, CCAFS, 2013

8. UNICEF, The Challenges of Climate Change: Children on the front line, 2014.

9. Nelson G.C., et al, Climate Change: Impact on agriculture and costs of adaptation, International Food Policy Research Institute, 2009.

Autrefois, alors que j'étais jeune berger, des espèces diverses d'antilopes et d'autres herbivores côtoyaient les bêtes domestiques à proximité des campements nomades. Aujourd'hui, observer une gazelle relève d'une chance, d'un hasard.
Ahmed Meko, chef coutumier de la région Weïma (nord de Djibouti)

LES INÉGALITÉS, FACTEUR DE VULNÉRABILITÉ

Les inégalités sont un vecteur supplémentaire de vulnérabilité : les populations les plus pauvres et les plus dépendantes des ressources naturelles sont les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques. La raréfaction ou détérioration d'une ressource causée par les changements climatiques peut avoir un impact direct sur leurs capacités à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. L'accès à l'information climatique, aux prix du marché ou à l'éducation influe aussi sur les capacités d'adaptation et/ou la vulnérabilité des individus. Ces personnes ont ainsi un panel de solutions plus restreint que celles qui disposent de moyens d'existence très diversifiés. Plusieurs facteurs influent sur le niveau de vulnérabilité des populations : le genre, l'âge, la catégorie sociale, l'appartenance ethnique...

Les populations autochtones habitent très souvent des zones (montagneuses, forestières, désertiques, etc.) où l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, etc.) est déjà difficile, ce qui renforce leur vulnérabilité.

Les inégalités de genre représentent également un facteur de vulnérabilité pour **les femmes**. En effet, on observe dans de nombreux pays un accès restreint des femmes à l'information climatique, aux marchés, aux ressources... En Afrique, seulement 2% des femmes ont un accès à la terre alors qu'elles contribuent à 80% de la production de la nourriture⁷.

Saïd Hounkponou : *Dans le département des Collines, au centre du Bénin, les périodes d'excès de pluie interviennent chaque année pendant les mois d'août à septembre, coïncidant avec la période de récolte des produits de la grande saison des pluies. Cette activité est essentiellement exécutée par les femmes, qui subissent donc en priorité les fortes pluies qui caractérisent la période. Ce sont également les femmes qui s'occupent du séchage de ces produits pour leur stockage. Or, les pluies intempestives qui tombent de façon intermittente viennent mouiller les produits mis au séchage.*

Les décès d'**enfants** représentent 80% des décès attribués aux changements climatiques⁸. Pneumonie, diarrhée et paludisme sont les 3 plus grandes causes de mortalité des enfants, et les changements climatiques contribuent largement à leur diffusion. D'ici à 2050, on estime que 25 millions d'enfants supplémentaires souffriront de malnutrition à cause des changements climatiques⁹.

Pour aller plus loin, consulter les études de vulnérabilité du Réseau Climat & Développement sur le Bénin, Djibouti et le Maroc, disponibles sur le site Internet du RC&D

L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT : QUELS ENJEUX POUR L'AFRIQUE?



© Joseph Y. Kogbe

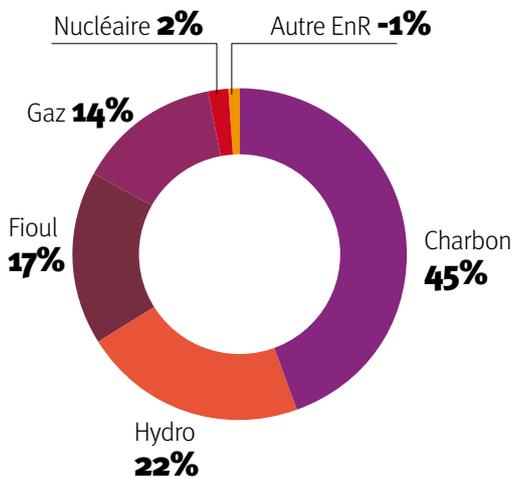
PERMETTRE L'ACCÈS À L'ÉNERGIE DURABLE POUR TOUS

ÉTAT DES LIEUX

Un très faible accès à l'énergie en Afrique assorti d'une forte dépendance aux énergies fossiles

L'Afrique sub-saharienne compte 13% de la population mondiale mais seulement 4% de la consommation d'énergie, dont la moitié est fournie par de la biomasse traditionnelle. La consommation d'électricité de la totalité de l'Afrique sub-saharienne est inférieure à celle de l'Espagne, et 63% de cette consommation se concentre en Afrique du Sud. En 2014, 625 millions de personnes soit 70% de la population d'Afrique subsaharienne n'avaient toujours pas accès à l'électricité – dont 80% habitent en zone rurale. Quatre personnes sur cinq recourent à l'utilisation de la biomasse, principalement le bois de feu, pour la cuisine, avec des technologies qui ont des rendements énergétiques déplorables (foyers 3 pierres par exemple)¹⁰.

Répartition par source de la capacité installée en Afrique sub-saharienne pour la production d'électricité



Source : Africa Energy Outlook, International Energy Agency, 2014.

Paradoxalement, malgré son faible accès à l'énergie, l'Afrique est fortement dépendante des énergies fossiles, en particulier pour sa production d'électricité.

La consommation de pétrole représente 15% de la consommation globale d'énergie en Afrique sub-saharienne, et les renouvelables, hors utilisation de la biomasse traditionnelle, moins de 2% du mix énergétique sub-saharien¹¹.

Une dépendance incompatible avec la lutte contre la pauvreté et contre les changements climatiques

Des énergies coûteuses et qui ne bénéficient que trop peu aux populations

Les pays enclavés et non producteurs d'hydrocarbures, comme le Mali, sont approvisionnés à partir des pays voisins. Les longs trajets renchérissent les coûts d'approvisionnement. Mais le fait d'être un pays producteur ne facilite pas pour autant l'accès à l'énergie : ainsi le Nigéria a exporté pour 89 milliards de dollars US de pétrole en 2013, alors que 93 millions de Nigériens n'ont pas accès à l'électricité. Par ailleurs, les centrales fossiles alimentent avant tout des entreprises, notamment multinationales, et ne bénéficient que trop rarement aux populations. Le pétrole et le gaz butane bénéficient aux populations les plus aisées mais restent hors de prix pour une large partie des populations. Les États dépensent des sommes très importantes pour subventionner les énergies fossiles – jusqu'à 20% du budget de certains pays d'Afrique de l'Ouest¹² et, en tout, 21 milliards de dollars annuellement en Afrique. Pourtant, ces mesures ne bénéficient pas aux plus pauvres : 44,2% de ces subventions vont aux 20% des ménages les plus riches, tandis que les 20% des plus pauvres n'en perçoivent que 7,8%¹³. Au final, les populations les plus pauvres d'Afrique sont celles qui paient les prix les plus élevés pour l'énergie au monde. Au rythme actuel, tous les Africains n'auront accès à l'électricité qu'en 2080. Pire, ils n'auront pas accès à des moyens de cuisson non polluants avant 2150.



Des infrastructures vétustes et insuffisantes

Les pics de consommation et les coupures d'électricité coûtent 2 à 4% de PIB annuel à l'Afrique sub-saharienne et renforcent la pauvreté, en particulier des femmes et des populations rurales¹⁴.

Des énergies nuisibles à la santé et à l'environnement

600 000 Africains meurent chaque année à cause de la pollution de l'air intérieur générée par l'utilisation de la biomasse pour la cuisson, dont principalement des femmes et des enfants. Le charbon est également responsable de maladies respiratoires. Les énergies fossiles et la biomasse traditionnelle génèrent des impacts négatifs sur l'environnement – via leur utilisation et/ou leur exploitation (pétrole) et in fine sur la santé : déforestation et dégradation des sols (biomasse), mais également pollution locale, de l'eau, des sols...

Des disparités renforcées en matière de santé et d'éducation

La plupart des enfants africains n'ont pas accès à l'électricité à l'école¹⁵. L'argument selon lequel le développement des énergies fossiles permettrait de lutter contre la pauvreté et de développer l'accès à l'énergie pour tous, bien que très couramment employé, est donc faux. Au contraire, cela revient à enfermer les pays africains dans une dépendance coûteuse, nuisible pour la santé et l'environnement, qui n'est pas à même de répondre aux besoins des populations locales et qui les place sur la trajectoire d'un développement fortement carboné.

Dans son dernier rapport, la communauté scientifique (GIEC) établit que, pour limiter le réchauffement climatique en deçà du seuil de 2°C, le budget carbone de la planète – c'est-à-dire les gaz à effet de serre que nous pouvons encore émettre collectivement – est extrêmement limité. Selon l'Agence Internationale de l'Environnement (AIE), ceci signifie que les pays ne pourront exploiter et brûler qu'un tiers au maximum des réserves connues en énergies fossiles. En effet, le charbon, le gaz et le pétrole sont les principaux responsables des changements climatiques, ils représentent plus de 80% du mix énergétique mondial, et les émissions liées à la combustion de l'énergie constituent les deux tiers des émissions mondiales de GES¹⁶. Une véritable transition énergétique est nécessaire, bénéfique et urgente.

BUDGET CARBONE
1050 GtCO₂
soit au maximum 1/3
des réserves connues en pétrole,
gaz et charbon

Heureusement, les solutions existent

L'Afrique dispose d'un vaste potentiel très largement inexploité en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. À titre d'exemple, moins de 1% du potentiel géothermique du Rift¹⁷ est exploité. L'Afrique fait partie des régions les plus ensoleillées du monde et pourtant, dans l'espace CEDEAO¹⁸, la part du solaire dans le mix énergétique est inférieure à 1%. Le potentiel éolien existe mais est encore assez mal connu dans plusieurs régions. En matière d'efficacité énergétique, les foyers de cuisson améliorés se développent largement en Afrique de l'Ouest. De larges améliorations sont encore possibles dans les bâtiments, les transports urbains ou encore le réseau électrique – dans les pays de la CEDEAO plus de 10% de l'électricité est gaspillée dans le réseau en raison de sa vétusté¹⁹. Les technologies sont disponibles, et l'investissement dans ces solutions permet de répondre simultanément aux défis d'un développement équitable, de l'atténuation et de l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Le développement des énergies renouvelables facilite l'accès de tous à l'énergie, y compris dans les zones rurales les plus reculées, et à moindre coût. En effet, le réseau centralisé est à un stade embryonnaire et la création d'infrastructures de réseau stable coûte cher et n'est pas adaptée aux zones rurales. En revanche, les initiatives décentralisées de mini-réseaux ou hors-réseaux alimentés par des énergies renouvelables répondent mieux à ces besoins spécifiques. Selon l'IRENA, les énergies renouvelables coûtent moins cher que les générateurs au fioul ou les raccordements à un réseau centralisé instable. Mais les subventions aux énergies fossiles faussent les prix et empêchent l'investissement dans ces solutions, d'où la nécessité de les rediriger progressivement vers les énergies renouvelables.

14. Power People Plant. Seizing Africa's energy and climate opportunities. Africa Progress report 2015, Africa.

15. Ibid.

16. Energy and climate change, World energy outlook special report, International Energy Agency, 2015.

17. Le Rift (ou rift est-africain) est une zone d'éloignement entre deux plaques tectoniques, la plaque africaine et la plaque éthiopienne. Elle s'étend sur plusieurs milliers de km de l'Éthiopie au Mozambique.

18. Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest.

19. Politique sur l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO, Septembre 2012.



© O.F.E.D.I

L'accès aux services sociaux de base comme la santé ou l'éducation est largement freiné par le faible accès à l'énergie. Le développement de solutions durables et accessibles à tous permettrait d'électrifier les centres de santé, de conserver des vaccins, de développer l'éclairage le soir pour les études, etc. Elles permettraient également de réduire les impacts de la biomasse et des énergies fossiles sur la santé comme sur l'environnement.

Les secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables représentent un potentiel important et sous-exploité de création d'emplois locaux directs, mais aussi indirects puisque les communautés pourraient dès lors développer des activités de transformation génératrices de revenus et mieux lutter contre l'exode rural.

Il s'agit également d'un formidable vecteur d'autonomisation des femmes, qui sont particulièrement impactées par la pauvreté énergétique. Avec l'accès aux énergies renouvelables, elles peuvent consacrer tout ou partie du temps destiné à la corvée de bois à d'autres activités, notamment génératrices de revenus.

Enfin, ces solutions permettent de réduire la vulnérabilité des pays et populations. Elles permettent notamment de renforcer l'agriculture en développant les infrastructures rurales y compris le stockage des récoltes, les processus de transformation et le transport. Elles permettent également de réduire la déforestation. Or, outre le rôle que la forêt joue en matière de biodiversité, les écosystèmes forestiers et agro-forestiers permettent de préserver davantage d'humidité dans les sols et ainsi de mieux maîtriser le cycle de l'eau, mais aussi de limiter l'érosion due à des vents violents. En bonne santé, ces écosystèmes

permettent ainsi de renforcer la résilience face aux impacts des changements climatiques.

Les collectivités territoriales africaines sont désormais légitimes pour participer activement à la gestion et au développement de l'accès aux services énergétiques durables et à son financement. Malheureusement, le manque de moyens financiers et de capacités humaines suffisantes handicape le processus de décentralisation et les empêche de planifier efficacement les investissements en faveur des énergies renouvelables.

QUEL RÔLE POUR LA COP21 ?

La question de l'énergie est présente de manière transversale dans les négociations internationales mais n'est pas traitée en tant que telle. Les mots « énergies fossiles » et « énergies renouvelables » n'apparaissent que deux ou trois fois dans le texte de négociation. Depuis plus de vingt ans, les négociations échouent à réduire les émissions de GES en évitant les questions clés : quelles sont les énergies responsables et quelles sont les solutions énergétiques face aux changements climatiques ? Tant que le texte de l'accord et les engagements des pays ne se confronteront pas à cette question, l'accord de Paris ne pourra envoyer les signaux nécessaires aux investisseurs et aux bailleurs pour comprendre l'urgence et la forme de la mutation énergétique nécessaire.

L'accord de Paris, l'occasion d'engager une transition énergétique en Afrique

Un des principaux enjeux de la Convention Climat depuis 1992 et de l'accord qui sera signé à Paris fin 2015 est bien de réduire au plus vite les émissions de GES, avant et après 2020. Chaque État est invité à publier ses objectifs en matière de climat dans sa contribution (CPDN / iNDC en anglais), notamment pour réduire la teneur carbone de sa production et de sa consommation énergétique. Dans le cas des pays en développement les plus pauvres, il ne s'agit pas de réduire les émissions de GES actuelles mais d'éviter des émissions futures, grâce à un soutien financier et technologique des pays historiquement



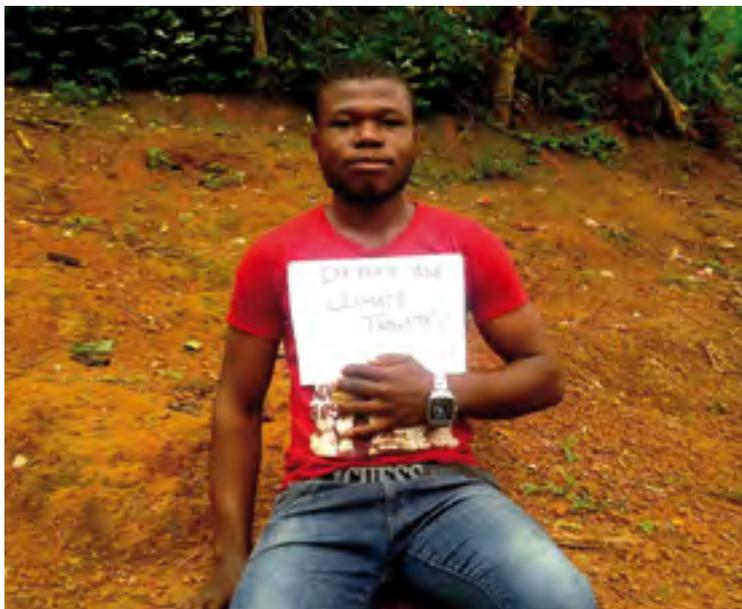
responsables des changements climatiques. C'est là une formidable opportunité pour l'Afrique de mettre en avant son potentiel en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable pour obtenir des financements climat pour des programmes qui permettront in fine de développer rapidement l'accès à l'énergie pour tous et donc un levier de l'éradication de la pauvreté. D'ailleurs, plusieurs pays africains comme le Maroc, l'Éthiopie, le Kenya ou encore Djibouti ont soumis des contributions particulièrement intéressantes qui se basent notamment sur un fort développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et plusieurs pays africains et plus généralement du Sud ont conditionné dans leur contribution un objectif d'atténuation plus ambitieux à l'obtention de financements internationaux.

La question des subventions aux énergies fossiles

Mais ces efforts de développement seront annihilés si par ailleurs la communauté internationale continue d'investir dans les énergies fossiles et de les subventionner alors que ce sont les principaux responsables des changements climatiques. Là encore, la CCNUCC peut envoyer un signal fort aux investisseurs et industriels et prendre les décisions nécessaires pour marquer la fin progressive des énergies fossiles, et planifier la fin des subventions directes et indirectes qui leur sont accordées alors même qu'elles bénéficient principalement aux plus riches. Cette fin planifiée des énergies fossiles doit s'accompagner d'une redirection de ces financements vers les énergies renouvelables, notamment pour les populations les plus pauvres. C'est l'occasion de faire d'une pierre deux coups en soutenant l'accès des populations les plus démunies aux services énergétiques durables.

Faire de l'accord de Paris un mécanisme qui renforce les engagements des pays

Au regard des contributions des pays déjà annoncées, les efforts seront très certainement insuffisants pour limiter l'augmentation de température en-deçà de 2°C, d'où la nécessité de pouvoir rehausser régulièrement ces engagements. Il est essentiel que l'accord de Paris



© Carré Géo Environnement

inclure une clause de révision à la hausse de tous les engagements, tous les cinq ans, à commencer par ceux des pays pollueurs historiquement responsables des changements climatiques.

Il y a également un enjeu à investir massivement dans les secteurs d'avenir et sobres en gaz à effet de serre sans attendre l'accord de Paris. Les rapports du PNUE sont clairs : **les principaux investissements et efforts ne peuvent attendre 2020, ils doivent être faits dès aujourd'hui.** ●

Pour aller plus loin sur la question de l'accès à l'énergie durable pour tous, consulter la Note de décryptage sur l'énergie du Réseau Climat & Développement, 2015



© ENDA Energie

PROTÉGER L'AGRICULTURE FAMILIALE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

ÉTAT DES LIEUX

L'agriculture, secteur à la fois émetteur de GES et vulnérable

Le secteur agricole est responsable d'environ un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). La moitié des émissions agricoles est liée à la déforestation. La mise à disposition de nouvelles terres pour la production agricole entraîne également une libération de carbone. Par ailleurs, les exploitations agro-industrielles à grande échelle sont fortement émettrices de GES du fait de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais. Enfin, la transformation puis le transport des marchandises contribuent également aux émissions de GES du secteur.

La variabilité des températures ainsi que leur hausse tendancielle, la multiplication et l'intensité accrue des phénomènes climatiques extrêmes constituent de sérieuses menaces pour l'agriculture et en premier lieu les petits agriculteurs. Les changements climatiques ont également des impacts négatifs sur les ressources halieutiques et sur la distribution des stocks de poissons – et donc au final sur les populations qui dépendent de ces ressources – en raison du déplacement des poissons et de l'acidification des océans.

La sécurité alimentaire menacée par les changements climatiques

La plus grande partie des populations des pays du Sud sont des petits producteurs et productrices qui vivent de l'agriculture pluviale, de la pêche ou de l'élevage, c'est-à-dire de moyens de subsistance très fortement dépendants des conditions climatiques et environnementales. Les changements climatiques entraînent déjà et entraîneront un affaiblissement ou une destruction de ces moyens de subsistance, menaçant ainsi l'accès de ces populations aux ressources naturelles et donc leur sécurité alimentaire.

Le nombre de maladies des plantes augmentera, constituant autant de risques pour les récoltes. La baisse des rendements agricoles contribuera certainement à la hausse des prix des produits alimentaires de base. L'IFPRI estime qu'en intégrant le facteur climatique, les prix augmenteront de manière supplémentaire de 23 à 37% pour le riz, de 52 à 55% pour le maïs, de 94 à 111% pour le blé et de 11 à 14% pour le soja²⁰.

Entre 2030 et 2050, on s'attend à ce que les changements climatiques entraînent près de 250 000 décès supplémentaires par an dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et à la chaleur²¹. Alors qu'actuellement, 795 millions de personnes souffrent de la faim²², selon le PNUF, 50% de la population mondiale sera en risque de sous-alimentation en 2050 du fait d'une augmentation de la demande et des changements climatiques (dans un scénario à 2°C de réchauffement) contre environ 30% sans changements climatiques²³.

L'Afrique, particulièrement menacée

Les impacts des changements climatiques en Afrique seront encore plus prononcés. Si les tendances climatiques actuelles se confirment, la production de blé pourrait y enregistrer une baisse de 10 à 20% d'ici à 2030 comparé aux rendements moyens des années 1998-2002²⁴. Globalement, en Afrique subsaharienne, un réchauffement d'environ 2°C entraînerait aussi une réduction de 10% du rendement agricole total d'ici 2050, ce chiffre pouvant monter à 15 voire 20% dans le cas d'un réchauffement supérieur²⁵.

Dans un scénario « optimiste » de réchauffement qui resterait limité à 2°C, entre 350 et 600 millions d'Africains souffriront d'un déficit en eau, et le taux de sous-alimentation en Afrique augmentera de 25 à 90% d'ici à 2050 (90% pour l'Afrique de l'ouest)²⁶.

20. Impact des changements climatiques sur l'agriculture et les coûts de l'adaptation, Institut International de Recherches sur les politiques alimentaires, octobre 2009.

21. Site internet de l'OMS, août 2014.

22. FAO, The State of Food Insecurity in the World (SOFI), 2015.

23. PNUF, Africa's Adaptation Gap 2: Bridging the gap – mobilising sources, 2015.

24. Richard Munang, Jessica Andrews, « L'Afrique face au changement climatique », Afrique Renouveau : Édition Spéciale Agriculture 2014.

25. Bates, B.C., Z.W. Kundzewicz, S. Wu and J.P. Palutikof, Eds., Climate Change and Water, IPCC Technical Paper VI - June 2008, IPCC Secretariat, Geneva.

26. Lloyd, S. J., Kovats, R. S., & Chalabi, Z. (2011). Climate Change, Crop Yields, and Undernutrition: Development of a Model to Quantify the Impact of Climate Scenarios on Child Undernutrition. Environmental Health Perspectives.



QUEL RÔLE POUR LA COP21?

L'agriculture est un sujet complexe dans les négociations. Une première raison est que l'agriculture présente des enjeux à la fois pour l'atténuation et pour l'adaptation. La seconde renvoie au principe même des négociations, l'approche de la CCNUCC n'étant pas à l'origine sectorielle. Enfin, l'agriculture étant un sujet hautement politique pour de nombreux États, les discussions sont très conflictuelles, en particulier sur la question de l'atténuation. Les questions agricoles sont traitées généralement dans le texte sous le terme de « land use », c'est-à-dire d'usage des terres.

Faire des négociations climat une opportunité pour lutter contre la faim et la pauvreté

La sécurité alimentaire — et ainsi, la promotion de l'agriculture familiale et agro-écologique — doit constituer un principe phare de l'accord de Paris et y être incluse de manière opérationnelle, c'est-à-dire à la fois dans le préambule, les objectifs généraux et le chapitre sur l'adaptation.

La question de l'usage des terres et du « zéro émissions nettes »

Certains pays proposent de d'adopter comme objectif de long terme²⁷ dans l'accord non pas un objectif mondial de « zéro émissions » de GES (d'ici 2050 ou la fin du siècle) mais un objectif de « zéro émissions nettes ». Ce dernier, dénoncé par de nombreuses organisations de la société civile, permettrait aux États et aux industries de continuer à émettre des gaz à effet de serre sans modifier leur modèle agricole industriel tout en se tournant vers des technologies de séquestration du carbone. Le concept de « zéro émissions nette » est ainsi utilisé par certains gouvernements et industriels pour s'exonérer de tout engagement dans des actions réelles et effectives de réduction d'émissions qui nécessitent l'arrêt de l'exploitation et de la consommation d'énergies fossiles et un changement de modèle agricole. Il pose par ailleurs de nombreux autres problèmes.

D'une part, la séquestration de carbone dans les forêts ou les sols n'est pas permanente, contrairement aux réductions d'émissions liées à l'arrêt de l'utilisation des ressources fossiles²⁸. D'autre part, le GIEC estime dans son 5^e rapport que les scénarios qui ont recours à la séquestration du carbone pour ne pas dépasser 2°C d'augmentation de température nécessitent entre 500 millions et 6 milliards d'hectares de terres dédiées au stockage du carbone. À titre de comparaison, la production agricole mondiale s'étend actuellement sur 1,5 milliards d'hectares de terres et 6 milliards d'hectares équivalent au double de la surface de l'Afrique. La mobilisation de telles surfaces est tout à fait impossible et en tout état de cause ne pourrait conduire qu'à un nouveau cycle d'accaparement des terres qui aurait des conséquences dramatiques sur la sécurité alimentaire.

En outre, les bénéfices potentiels des technologies de séquestration du carbone présentées dans le rapport du GIEC sont loin d'être acquis : la production industrielle d'agro-carburants peut se révéler encore plus émettrice de GES que l'utilisation d'énergies fossiles²⁹, la technologie de la capture et du stockage de carbone est encore loin d'être mature, opérationnelle et commercialisable à grande échelle³⁰ et les bénéfices réels de la production de biochar sont également mis en doute³¹. Enfin, certaines pratiques comme l'agro-écologie paysanne permettent de séquestrer du carbone dans les sols sans remettre en cause les droits des populations locales et leur sécurité alimen-

27. L'objectif de long terme est l'objectif global que les pays signataires de l'Accord de Paris doivent se donner pour guider leur action à long terme – à 2050 par exemple.

L'idée est de concrétiser l'objectif de contenir l'augmentation de température mondiale en-deçà de 2°C en donnant un signal clair aux pays et aux investisseurs sur la direction que les pays décident de prendre collectivement.

28. A rights-based approach to land use in a future climate agreement: policy and implementation framework, EIA and CIEL, may 2015.

29. Du Climate and Business Summit à la COP21. Quelles solutions pour le climat? Action contre la Faim, Agronomes et vétérinaires sans frontières, Amis de la Terre France, CARE France, CCFD-Terre Solidaire, France Nature Environnement, Gevalor, Oxfam France, Peuples Solidaires, Réseau Sortir du Nucléaire Secours Catholique, WEFC, mai 2015.

30. Ibid.

31. African Biodiversity Network, Biochar Land Grabbing, the Impacts on Africa, 2010.



© Hiraoui O. Ibrahim



© DR

32. Le gouvernement français a proposé qu'un des piliers de l'accord de Paris soit « l'Agenda des solutions » dans lequel serait identifié un ensemble d'initiatives volontaires qui renforceraient les efforts de lutte contre les changements climatiques.

33. Coordination SUD, Recommandations de la Commission Climat et Développement pour la Conférence de Lima sur le changement climatique. Les agricultures familiales sont incontournables dans la lutte contre les changements climatiques! 2014.

taire. Sur la question du « zéro émissions nettes » et de manière générale, il est crucial que l'accord de Paris prenne en considération les impacts de toute politique climatique sur la sécurité alimentaire et les droits humains, notamment au regard des mesures d'atténuation concernant le secteur des terres.

Écarter les fausses solutions, privilégier l'adaptation et l'agriculture familiale

L'Alliance mondiale pour l'agriculture intelligente face au climat (Global Alliance for a Climate Smart Agriculture – GACSA) a été lancée à New York le 23 septembre 2014 lors du Sommet sur le Climat du Secrétaire Général des Nations Unies. Présentée comme une initiative majeure en matière de lutte contre les changements climatiques dans l'agriculture, la GACSA – notamment soutenue par la France et les États-Unis – et l'institutionnalisation de « l'agriculture intelligente face au climat » (CSA) qu'elle propose, sont très préoccupantes. Les acteurs de cette Alliance refusent en effet toute définition du concept et tout cadre de redevabilité et aucun critère social ou environnemental n'est en l'état prévu.

En outre, le monde paysan n'y est que peu représenté, contrairement aux géants de l'agro-alimentaire, des engrais et pesticides industriels, des semences et biotechnologies qui en sont déjà parties prenantes avec comme objectif de s'attribuer le label d'« agriculture intelligente face au climat ». La GACSA n'est en fait qu'un promoteur de l'agriculture intensive telle que pratiquée à grande échelle avec les conséquences que l'on connaît en matière d'impacts sur l'environnement et sur les populations.

L'Accord de Paris ne doit pas chercher à promouvoir un modèle agricole basé sur l'agrobusiness ou sur l'augmentation apparente de la productivité des terres sans prise en compte des enjeux écologiques et de sécurité alimentaire. Il ne doit pas non plus mettre en avant la Climate Smart Agriculture (« l'agriculture intelligente face au climat ») et son Alliance mondiale en les intégrant dans l'Agenda des solutions par exemple³².

L'enjeu véritable est au contraire de s'orienter vers les vraies solutions, qui permettent à la fois de répondre aux enjeux d'atténuation, d'adaptation et de respect des droits humains. Il s'agit donc de préserver et financer les agricultures paysannes, qui représentent la première forme d'agriculture dans le monde avec près de 500 millions d'exploitations³³, ainsi que les pratiques agro-écologiques. Faiblement émettrices de GES, ces dernières sont les solutions les plus à même de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous, d'améliorer les rendements et les revenus des petits producteurs, de développer une agriculture durable et indépendante des énergies fossiles et d'améliorer la résilience des paysans face aux événements climatiques extrêmes. Les négociations climat doivent également permettre de soutenir, notamment financièrement, les stratégies d'adaptation qui viennent renforcer la capacité de résilience des communautés et de leurs systèmes alimentaires. ●



© Hindou O. Ibrahim

PRIORISER L'ADAPTATION ET LES PERTES ET DOMMAGES AU MÊME TITRE QUE L'ATTÉNUATION

ÉTAT DES LIEUX

L'adaptation, une priorité pour les pays en développement

L'adaptation est une priorité pour les pays en développement, et notamment les pays les plus pauvres et les plus vulnérables comme ceux d'Afrique sub-saharienne ou encore les petits États insulaires. En effet, ce sont les pays les moins responsables des changements climatiques qui souffrent et souffriront le plus de leurs dommages humains et économiques, alors même que leurs capacités de réponse sont souvent limitées.

Les effets ricochets des impacts des changements climatiques

Les changements climatiques ont déjà et auront un impact de plus en plus grave sur la production agricole et l'élevage, la stabilité des écosystèmes dont vivent de nombreuses communautés, la disponibilité de l'eau et in fine, sur la sécurité alimentaire, la santé humaine, les modes de vie et les cultures. Sans actions immédiates et à plus long terme, les efforts en matière de lutte contre la pauvreté, de promotion des droits humains, d'accès à la santé et à la dignité seront annihilés et la capacité même de développement de nombreux pays, en particulier africains, sera menacée. En effet, les impacts des changements climatiques amoindrissent les impacts positifs des politiques de lutte contre la pauvreté. Ainsi, de mauvaises récoltes dues à un retard des pluies ou de fortes sécheresses vont réduire fortement les revenus des agriculteurs, qui risqueront de devoir sacrifier la possibilité de se soigner ou d'envoyer leurs enfants à l'école.

Par ailleurs, les initiatives d'adaptation permettent souvent de générer des ressources et de contribuer à la réduction de la pauvreté. Ainsi, la pratique de l'agro-foresterie qui permet notamment de lutter contre

l'avancée du désert dans le Sahel permet aussi de réduire les dépenses en engrais chimiques et de diversifier les revenus des agriculteurs par la vente de fruits. Enfin, toute planification du développement qui n'intégrerait pas dans sa conception et sa réalisation l'adaptation aux changements climatiques futurs entraîne des risques de mal-adaptation. Des mises au rebus prématurées de ces infrastructures pourraient être rendues nécessaires, ce qui n'irait pas sans surcoûts pour financer de nouvelles infrastructures mieux adaptées au contexte climatique et à ses impacts.

Au-delà de l'adaptation : les pertes et dommages

Même si le réchauffement climatique peut être limité à 2°C, il est désormais certain que certaines populations ou pays subiront des dommages parfois dramatiques. Il n'existe pas de définition officielle des « pertes et dommages », mais l'expression fait globalement référence aux préjudices irréversibles subis en raison des changements climatiques et qui ne peuvent pas être évités par des efforts d'atténuation ou d'adaptation.

À titre d'exemple, la hausse du niveau des océans engendrera des pertes et dommages très élevés. La population mondiale a tendance à se concentrer sur les côtes : 600 millions de personnes vivent dans des régions côtières à moins de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer et 150 millions de personnes ne sont qu'à un mètre de la marée haute. Selon le dernier rapport du GIEC, un réchauffement de 2°C conduirait à une hausse du niveau des mers de 70 cm d'ici 2080, tandis qu'un réchauffement de 4°C provoquerait une hausse de 1 mètre du niveau des mers d'ici 2100, ce qui toucherait 700 millions de personnes³⁴. Cependant les pertes et dommages irréversibles ne se limitent pas aux impacts liés à la hausse du niveau des mers : on peut citer notamment les déplacements forcés de populations, la perte de leurs terres, de leur identité culturelle et de leur droit à la dignité.

34. Partie 1 du 5^{ème} rapport IPCC: The physical science basis, Climate Change 2013, Working group 1 technical support unit, Cambridge University Press, 2013.



© DEMI-E Niger

Des communautés et populations plus vulnérables que d'autres

Les populations les plus dépendantes des ressources naturelles comme les petits agriculteurs et populations agro-pastorales, les populations autochtones et les femmes sont les groupes les plus touchés par les changements climatiques. Ils sont également ceux qui ont le moins de capacité à s'adapter, en raison de leur accès limité aux ressources (financières, foncières, etc.) et de leur faible contrôle sur ces ressources.

Les inégalités sont un vecteur supplémentaire de vulnérabilité. Ainsi, les inégalités hommes / femmes, l'âge, la catégorie sociale ou l'appartenance ethnique sont des facteurs déterminants du niveau de vulnérabilité des populations. Il est donc essentiel d'adopter une analyse différenciée en fonction de ces facteurs afin d'identifier les vulnérabilités et besoins spécifiques des populations et de pouvoir formuler et mettre en œuvre des solutions réellement adaptées. La participation des populations facilite l'identification de ces vulnérabilités et besoins spécifiques et permet également d'assurer leur appropriation et de renforcer l'impact des projets.

Le rôle clé des populations dans l'adaptation face aux changements climatiques

Néanmoins, les populations vulnérables sont également sources de solutions. Ainsi, les femmes et les populations autochtones sont garantes de savoirs et de capacités d'adaptation spécifiques qu'il est nécessaire de préserver et de diffuser, notamment parce qu'ils sont souvent à la base des stratégies d'adaptation les plus efficaces pour toute la communauté (en matière d'énergie, de sécurité alimentaire...). Ainsi, les connaissances traditionnelles permettent souvent aux agriculteurs et/ou aux éleveurs, à partir de l'observation de leur environnement, d'estimer les tendances météorologiques pour la saison ou l'année.

QUEL RÔLE POUR LA COP21 ?

L'adaptation, priorité des pays les plus vulnérables et de leurs populations, doit se voir accorder la même importance que l'atténuation, tout comme les pertes et dommages. En effet, même si les actions en termes d'atténuation permettent de rester en-deçà de 2°C (voire 1,5°C), les besoins financiers en termes d'adaptation et de pertes et dommages sont et seront très importants, et concerneront tous les pays.

Le manque d'ambition globale actuelle en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre a un impact direct sur les besoins financiers en termes d'adaptation et de pertes et dommages : si les efforts pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre ne sont pas suffisants, les besoins en matière d'adaptation et de pertes et dommages, déjà très importants, augmenteront d'autant plus ; et si les efforts en matière d'adaptation sont trop faibles, les pertes et dommages seront là encore plus conséquents.

Ce lien direct entre atténuation, adaptation et pertes et dommages doit se traduire d'une part dans l'adoption d'un Objectif Global pour l'Adaptation qui soit directement fonction des trajectoires d'atténuation. D'autre part, des cycles de revue de 5 ans pour les stratégies d'adaptation devront être articulés avec les cycles de revue des politiques d'atténuation ainsi que des flux et besoins financiers, afin que l'état d'avancement en matière d'atténuation informe le niveau d'adaptation nécessaire et les financements correspondants. ●

Pour aller plus loin, consulter

la Note de décryptage sur

l'adaptation du Réseau Climat

& Développement, 2015



© UNFCCC

MOBILISER LES FINANCEMENTS À LA HAUTEUR DU DÉFI CLIMATIQUE

ÉTAT DES LIEUX

Des engagements existants

La Convention Climat contient deux principes phares pour guider l'action des pays : un principe de « responsabilités communes mais différenciées » des États et un principe de solidarité, par lequel la Convention appelle les pays développés à appuyer, financièrement et technologiquement, les pays en développement. La traduction opérationnelle de ces principes reste objet de débat mais ils peuvent cependant servir collectivement de normes pour évaluer et comparer les mécanismes et engagements financiers climat.

À Copenhague fin 2009, les pays développés s'étaient engagés à mobiliser collectivement 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour appuyer les efforts de lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement. Ils s'étaient également engagés à démontrer leur bonne foi et accélérer les efforts en déboursant 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012. Enfin, ils avaient acté la création du Fonds Vert pour le climat, premier fonds régi par la CCNUCC dédié à la lutte contre les changements climatiques et accessible à l'ensemble des pays en développement (à la différence des autres fonds existants).

Le paysage des financements climat

Plusieurs types de flux financiers, publics et privés, dons et prêts et provenant à la fois de sources nationales et internationales, permettent de financer la lutte contre les changements climatiques. Via les fonds bilatéraux et multilatéraux transitent les fonds publics, qui permettent dans certains cas de lever des financements du secteur privé. Le foisonnement des financements climat se traduit par un manque de coordination au niveau international et crée un fardeau administratif supplémentaire dans les pays bénéficiaires.

La CCNUCC a créé plusieurs fonds dédiés à l'intervention climatique pour le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation. Ces fonds sont dits « multilatéraux » et gèrent des financements publics. En 2013, ils représentaient 600 millions d'euros par

an. Depuis, la première capitalisation du Fonds Vert en 2014 a permis d'obtenir environ 10 milliards de dollars d'engagements – un premier pas nécessaire mais à mettre au regard de l'engagement de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. Pour le Fonds Vert, ces montants seront accordés sous forme de dons ou de prêts sur une période de 4 ans (2015-2018). 50% des financements de ce Fonds sont destinés à l'atténuation et 50% à l'adaptation, dont la moitié doit aller aux pays particulièrement vulnérables, en particulier les États africains, ce dont la société civile se félicite.

En dehors de la CCNUCC, il existe trois catégories de fonds. D'une part, les fonds bilatéraux et multilatéraux pour le développement et l'environnement (Banque Mondiale, AFD...), qui contribuent dans une certaine mesure au financement de la lutte contre les changements climatiques mais continuent bien souvent par ailleurs de financer des projets incompatibles avec cette dernière, au nom du développement. Par ailleurs certains pays développés ont également créé des fonds bilatéraux dédiés à la lutte contre les changements climatiques. Enfin, plusieurs fonds multilatéraux hébergent des initiatives dédiées au climat, dont plusieurs ont été créés à l'initiative de la Banque Mondiale.

Les besoins de financements

Selon le PNUE, l'adaptation dans l'ensemble des pays en développement pourrait coûter 150 milliards de dollars d'ici 2025/2030 et entre 250 et 500 milliards de dollars par an d'ici 2050 – et ce, même si la communauté internationale réussit à limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C³⁵.

Pour l'Afrique seule, ce coût représente déjà 7 à 15 milliards de dollars par an pour l'adaptation d'ici 2020 et pourrait atteindre 50 milliards de dollars par an en 2050 – dans le scénario le plus optimiste et sans tenir compte des coûts de la transition énergétique³⁶. L'Afrique a en outre besoin d'investir dans son potentiel d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Cela nécessite des investissements initiaux importants qui deviendront rentables mais peuvent difficilement être portés par des pays très pauvres et fortement endettés.

35. UNEP 2014. *The Adaptation Gap Report 2014. United Nations Environment Programme (UNEP), Nairobi.*

36. *Africa's Adaptation Gap 2. Technical Report. Bridging the gap – Mobilising sources, AMCEN, UNEP, Climat Analytics, African Climate Finance Hub, 2015.*



© RAC

37. *Climate Funds Update, Note régionale sur le financement climatique: Afrique subsaharienne (note 7), octobre 2014.*

Des contributions financières insuffisantes et trop souvent inadéquates

De manière générale, il est très difficile de comptabiliser les financements climat car les pays bailleurs comptabilisent des flux très différents, ce qui génère des estimations extrêmement variées. La France, par exemple, comptabilise la valeur totale de ses prêts et non leur partie concessionnelle ; le Japon quant à lui comptabilise des financements privés et ses garanties de crédit à l'export.

Dans de nombreux cas, les financements climat sont déboursés sous forme de prêts. Entre 44 et 51% des flux financiers « climat » (issus des fonds multilatéraux, APD, dédiés) sont décaissés sous forme de dons. La France a principalement recours à des prêts, au taux du marché ou très peu concessionnels. Les dons ne représentaient en 2014 que 7% des financements climat déclarés par l'Agence Française de Développement.

En outre, dans la plupart des cas, ces financements sont comptabilisés deux fois : une fois pour le climat et une fois pour l'Aide Publique au Développement (APD), alors même qu'il est nécessaire de mobiliser des ressources publiques additionnelles pour répondre à la fois aux enjeux du développement et à ceux des changements climatiques qui représentent un surcoût. De plus, trop souvent, les pays bailleurs – dont la majorité ne respectaient déjà pas l'objectif de dédier 0,7% de leur revenu national brut à l'APD – redirigent des financements existants du développement vers la

lutte contre les changements climatiques. Cela signifie que les efforts consentis pour le climat se font au détriment d'autres enjeux clé du développement, comme l'éducation ou la santé.

Par ailleurs, une majorité des financements climat est allouée aux projets d'atténuation. Selon le rapport 2014 du Comité permanent des financements, seuls 11 à 24% des financements climat visent l'adaptation alors que c'est sur ce volet qu'une majorité de pays expriment des besoins importants. En outre, une partie de ces financements étiquetés « adaptation » est déboursée sous forme de prêts qui ne répondent pas aux enjeux d'adaptation et de planification des pays les plus démunis et déjà lourdement endettés.

Au final, on voit encore mal aujourd'hui comment la communauté internationale sera en mesure de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, et aucun mécanisme n'a été établi pour ce faire.

L'Afrique, le parent pauvre des financements climat

Les financements climat ont jusqu'à présent ciblé en priorité l'Asie et le Pacifique. L'Afrique apparaît comme le parent pauvre des bailleurs climat : on estime que seuls 1 à 2 milliards de dollars sont mobilisés chaque année pour l'adaptation en Afrique à travers différentes sources (fonds climat, aide bilatérale, etc.). Mais les données plus précises de CFU³⁷ révèlent que depuis



2003, seulement 2,3 milliard \$ ont été octroyés (via des fonds dédiés au climat) en Afrique subsaharienne, dont 600 millions \$ approuvés en 2014. Seuls 45% de ces financements sont dédiés aux mesures d'adaptation, niveau bien inférieur aux 7 à 15 milliards \$ annuels estimés nécessaires pour financer les seuls besoins d'adaptation de la région jusqu'en 2020. En sachant que plus de 45% de la population africaine vit dans des pays disposant de la plus faible capacité d'adaptation au monde, il est crucial d'investir dans les systèmes de services sociaux de base, ainsi que dans le renforcement des capacités institutionnelles.

En matière d'atténuation, l'Afrique émettant peu de GES n'est pas non plus prioritaire dans l'attribution des financements. À titre d'exemple, l'Afrique n'a représenté qu'environ 2% des investissements au titre du Mécanisme de Développement Propre. Il est pourtant essentiel de permettre au continent de généraliser l'accès à l'énergie pour tous en évitant de s'engager dans des modes de développement basés sur des énergies fossiles.

Selon les conclusions de la banque mondiale en 2013, moins d'un tiers des financements climat approuvés pour l'Afrique a été décaissé. L'une des barrières pour l'accès aux financements climat en Afrique reste la capacité d'absorption limitée des pays. Ceci a pour conséquence qu'une grande partie des financements destinés aux pays africains sont prélevés par des intermédiaires. Depuis quelques années, plusieurs pays africains cherchent à renforcer leurs entités nationales pour pouvoir directement bénéficier des financements internationaux, sans intermédiaires coûteux. Cependant, seules les entités nationales du Rwanda et du Sénégal ont réussi à obtenir un financement de programme auprès du Fonds d'adaptation.

QUEL RÔLE POUR LA COP21?

Le volet financier de la COP21 à Paris comprend plusieurs dimensions clés. D'une part, les pays développés doivent respecter leur engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour financer un développement sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques dans les pays en développement. D'autre part, de nouveaux engagements financiers pour la période d'après 2020 doivent être ancrés dans l'accord de Paris, pour financer à la fois

l'adaptation et la réduction des émissions futures de GES. Une majorité de pays en développement ont proposé des plans de réduction de leurs émissions qui nécessitent des financements internationaux pour pouvoir être mis en œuvre dans leur totalité. Si les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables seront rentables dans la durée, le coût initial est souvent trop important pour être supporté par des pays fortement endettés, pauvres avec de faibles ressources financières et un secteur privé peu développé. La COP21 est l'occasion pour les acteurs financiers et les bailleurs de s'engager à investir massivement et sans attendre dans ces domaines. Les instruments financiers doivent être adaptés aux spécificités et difficultés des pays visés notamment en Afrique et ne doivent pas viser une rentabilité à très court terme. Enfin, le financement de l'adaptation nécessite des ressources publiques notamment parce qu'elle n'est généralement pas considérée comme rentable et n'attire pas les financeurs privés.

La COP21 doit donc permettre de mobiliser des financements adaptés – c'est à dire publics –, pour le développement de l'accès à l'énergie durable pour tous et l'adaptation dans les pays en développement et de faciliter les transferts de technologies. Cela nécessite la création de mécanismes financiers permettant de générer des recettes publiques, automatiques et prévisibles pour garantir l'atteinte des engagements pris. Heureusement, les solutions existent : taxer le transport maritime et aérien, taxer les transactions financières en Europe. Ce qui manque aujourd'hui, c'est la volonté politique de les mettre en œuvre.

Les modalités d'attribution des financements sont également un sujet crucial: il est essentiel que les financements soient en majorité destinés aux pays les plus pauvres et qu'ils soient distribués de manière plus équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation. Enfin, une dimension essentielle sera la réorientation des investissements de manière à ce qu'ils soient tous compatibles avec les objectifs de lutte contre les changements climatiques et de respect des droits humains. ●

**Pour aller plus loin, consulter la Note de
décryptage sur les financements climat du
Réseau Climat & Développement, 2015**



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LES POLITIQUES CLIMAT

ÉTAT DES LIEUX

Les inégalités de genre, un facteur de vulnérabilité spécifique pour les femmes

Le fait d'être un homme ou une femme constitue souvent un déterminant significatif du niveau de risque auquel une personne est confrontée face aux chocs climatiques et aux modifications de l'environnement et de l'économie.

Les moyens de subsistance des femmes dépendent en grande partie des ressources naturelles (l'eau, les produits de la forêt, l'agriculture) et sont fortement tributaires des aléas climatiques. Les impacts des changements climatiques (dégradation des terres et des forêts, baisse des rendements, etc.) conduisent à la raréfaction des ressources rendant plus difficiles les activités menées par les femmes. Ainsi, ce sont majoritairement les femmes et les filles qui sont chargées de la corvée d'eau dans les zones rurales des pays du Sud. Lorsque la ressource en eau se raréfie, elles doivent aller en chercher toujours plus loin, avec des trajets, parfois dangereux, qui leur prennent plus de temps.

Par ailleurs, les ressources et les options dont disposent les individus pour répondre à ces chocs et modifications sont également fortement dépendantes des normes et attentes sociales liées au genre. L'accès des femmes aux ressources économiques et productives et le contrôle limité qu'elles en ont, mais aussi les obstacles rencontrés dans l'exercice de leurs droits constituent des difficultés supplémentaires pour s'adapter aux changements climatiques. On observe ainsi dans de nombreux pays un accès restreint des femmes à l'information climatique, au marché, aux ressources...

À titre d'exemple, si les femmes produisent 60 à 80% des ressources alimentaires issues de petites exploitations agricoles, elles ne détiennent que 10 à 20% des titres de propriété foncière dans les pays en développement. C'est encore plus prononcé en Afrique, où seulement 2% d'entre elles ont un accès à la terre

alors qu'elles contribuent à 80% de la production de la nourriture³⁸. Les femmes voient donc leur palette d'options et de capacités d'adaptation extrêmement réduite lorsque leurs terres ne sont plus cultivables.

Ces inégalités se retrouvent également dans la question de l'énergie. La principale source d'énergie utilisée en Afrique est la biomasse. De la même manière que pour l'eau, ce sont très majoritairement les femmes qui effectuent la corvée de bois, avec des trajets qui s'allongent de plus en plus en raison de la déforestation et des sécheresses récurrentes. Par ailleurs, les populations rurales utilisent encore très largement des foyers traditionnels très voraces en bois qui entraînent, principalement pour les femmes et les enfants, de sérieux problèmes de santé (infections respiratoires, pulmonaires, oculaires, etc.) dus à la fumée ainsi que des risques de brûlure ou d'incendies.

Les femmes, vectrices de solutions

Si les femmes et les filles sont plus affectées par les changements climatiques que les hommes et les garçons, elles jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques en apportant des solutions concrètes, en premier lieu à l'échelle communautaire grâce à leurs connaissances, expériences et savoir-faire. Elles jouent en effet un rôle clé afin d'assurer la sécurité alimentaire et fournir les moyens d'existence à leurs familles et aux communautés, grâce à leur gestion de l'économie domestique et des ressources naturelles, à leurs activités génératrices de revenus et à leur participation à de nombreuses institutions socioculturelles, politico-économiques et de protection de l'environnement à travers des groupements et associations.

En outre, le développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique permet de généraliser l'accès à des services énergétiques (éclairage, cuisson et activités productives). En corollaire, la charge de travail des femmes est réduite, et elles peuvent dégager du temps pour d'autres tâches qui peuvent être génératrices de revenus. Au-delà, les

© DEWI-E Niger



© DEMI-E Niger

effets positifs importants sur les femmes en termes d'éducation, d'alphabétisation, de nutrition, de santé, d'opportunités économiques et d'implication dans les affaires communautaires seront bénéfiques pour tous les membres de la famille.



© WSP, Dessin basé sur une idée B. Mommen, UNICEF

QUEL RÔLE POUR LA COP21 ?

Assurer l'équilibre des genres dans la participation

Les organisations « Femmes et Genre » représentent l'un de neuf groupes d'observateurs au sein de la CCNUCC. Par ailleurs, plusieurs organisations internationales et de la société civile travaillent sur les questions liées au genre et au climat.

L'équilibre entre les sexes est un indicateur important de la participation des femmes dans le processus de prise de décision et les femmes continuent à être sous-représentées dans de nombreuses délégations, dans les organes de la Convention mais aussi au niveau décisionnel dans les pays qui font face aux plus grands risques climatiques. L'accord de Paris devra donc favoriser une large participation des femmes dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques et actions de lutte contre les changements climatiques.

Assurer l'intégration du genre dans les politiques climatiques

La mise en œuvre de l'égalité de genre dans les solutions climatiques définies aux niveaux international, régional, national et local reste le plus grand défi à relever. Il est donc essentiel d'assurer l'égalité des

genres comme un principe directeur de la lutte contre les changements climatiques et la reconnaissance des impacts différenciés sur les hommes et les femmes afin d'identifier les vulnérabilités et besoins spécifiques et de pouvoir formuler et mettre en œuvre des solutions réellement adaptées.

L'objectif est également de passer d'approche « gender-sensitive » à une approche « gender-responsive », c'est-à-dire de passer de la prise en compte des capacités, besoins et priorités des hommes et des femmes et des répercussions des décisions sur la situation des femmes par rapport aux hommes à leur intégration réelle dans la budgétisation et la mise en œuvre afin de réduire les inégalités. Il s'agit enfin de faire de cette approche une réalité, en inscrivant l'égalité des genres dans le chapeau opérationnel du texte de l'Accord et en le déclinant de manière opérationnelle dans les différentes thématiques de l'accord et dans les politiques, programmes et projets à tous les niveaux. ●



© Hindou O. Ibrahim

39. Pour en savoir plus sur les grands barrages, consulter la Publication des Amis de la Terre : *À qui profitent vraiment les grands barrages ?*

40. WATCH THIS! Lettre d'Information ONG #11 : « Barrage hydroélectrique de Santa Rita : Une histoire de douleur », Carbon Market Watch, 29 avril 2015.

28

ÉTAT DES LIEUX

Les changements climatiques, une menace pour les droits humains

Les changements climatiques sont une menace pour les États et les populations. Leurs conséquences fragilisent, voire remettent en cause l'accès à des services essentiels comme l'eau, l'alimentation ou la santé, et deviennent régulièrement des catalyseurs de conflits intercommunautaires, voire interétatiques. Les changements climatiques constituent ainsi une menace pour les droits des populations, et en particulier de certaines catégories déjà très vulnérables, comme les femmes, les populations autochtones, les agriculteurs pauvres ou les sociétés traditionnelles. Ces personnes vivent par essence au plus près de leur environnement, et doivent leur survie à la production et la préservation des ressources naturelles. En outre, certains projets et investissements internationaux qui ont des impacts négatifs sur le climat dans les pays en développement créent des risques sociaux et environnementaux graves pour les communautés locales et les peuples autochtones. On constate de nombreux cas de violation des droits fonciers, des droits humains et de dégradation environnementale liés aux projets miniers ou forestiers par exemple.

Un paradoxe : les droits humains bafoués au nom du climat

Certains projets présentés comme des solutions à l'urgence climatique sont en fait sources de problèmes sociaux, sanitaires et alimentaires pour les populations – c'est par exemple le cas de la politique de développement des agro-carburants qui se traduit par un accaparement des terres agricoles destinées à la production vivrière, ou des projets de grands barrages pour la production d'électricité « propre » qui exproprient et privent de leurs terres les communautés locales³⁹. De nombreux

PROTÉGER LE CLIMAT ET LES DROITS HUMAINS

droits sont ainsi menacés : droit à l'alimentation, droit foncier, droit à la santé, droit à un logement, droit à l'eau, droit à l'éducation, droit à l'énergie, et plus généralement le droit à une vie digne et le droit au développement.

Une transition juste et équitable

Se pose également la question d'une transition juste et équitable, qui peut se réaliser via l'intégration de l'approche basée sur les droits dans les changements climatiques. Par exemple, la lutte contre les changements climatiques implique de fermer les centrales électriques fonctionnant à base d'énergies fossiles. Ceci doit se faire en permettant la création de nouveaux emplois pour les personnes qui travaillaient dans ce secteur afin d'éviter que la transition ne conduise à une plus grande précarité des populations impliquées.

L'information et la participation, trop souvent insuffisantes

Afin d'assurer la prise en compte des droits des populations, les États ont le devoir d'informer les populations sur l'environnement et de permettre leur participation dans la gestion de l'environnement, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et projets. Or, ces mesures d'information et de consultation font trop souvent défaut aujourd'hui. Ainsi, alors que de nombreuses normes nationales et internationales prévoient que les communautés soient consultées avant l'approbation d'un projet et la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans leurs territoires, le projet de barrage de Santa Rita au Guatemala a été lancé sans que les communautés Q'echi de la région ne reçoivent de réponse à leurs demandes d'informations sur ce projet qui menace leurs droits d'accès à l'eau, à une alimentation adéquate et à leur liberté de mouvement⁴⁰.



© Hindou O. Ibrahim



© PAC

L'approche par les droits

L'approche basée sur les droits humains est fondée sur la mise en œuvre des normes de protection et de promotion des droits humains et l'élaboration des politiques sur la base du « droit » et non du « besoin ». Cette approche implique qu'un droit, contrairement à un besoin, est opposable. Sa mise en œuvre nécessite donc la création d'un mécanisme juridique indépendant permettant aux personnes ou aux groupes qui estiment que leurs droits ont été violés de déposer une plainte. Enfin, ceci doit déboucher sur un processus qui identifie un responsable, garantit la protection du droit et le cas échéant permette une réparation à la hauteur des dégâts engendrés.

Une approche basée sur les droits revient également à prioriser, entre différentes options possibles d'atténuation ou d'adaptation, celles qui ne renforcent pas la vulnérabilité des personnes affectées ou en engendrent de nouvelles, mais qui permettent au contraire de protéger ces personnes et de renforcer leurs capacités à avoir une vie digne.

Des normes internationales insuffisantes

Plusieurs structures des Nations Unies et rapporteurs spéciaux qui travaillent sur les droits reconnaissent très clairement l'impact des changements climatiques sur les droits humains. En mars 2008, le Conseil des Droits de l'Homme, organe des Nations unies, déclarait ainsi que *Les changements climatiques font peser une menace immédiate et de grande ampleur sur les populations et les communautés de par le monde et ont des répercussions sur la jouissance effective des droits de l'homme.*

Plusieurs normes, principes et lignes directrices protègent les droits humains dont les droits des peuples autochtones. Ainsi, la Convention n°169 de l'OIT est

l'un des textes contraignants majeurs sur les droits des populations autochtones. La Banque Mondiale a quant à elle créé des sauvegardes sociales et environnementales ainsi que le Partenariat pour le Carbone Forestier pour protéger les droits humains dans les programmes et projets qu'elle finance. D'autres structures ont aussi adopté des lignes directrices et politiques comme le FEM, la FAO ou le PNUD.

Bien que ces normes représentent une grande avancée pour les droits humains, les standards diffèrent selon les mécanismes, ce qui génère un manque de cohérence, ainsi que des problèmes de transmission et d'application. Ces normes sont malheureusement cantonnées au niveau international et peu appliquées au niveau national.

Un groupe de travail sur REDD+⁴¹ a permis de créer des sauvegardes pour les droits humains et les droits des peuples autochtones, mais ces derniers restent peu contraignants et sans mécanisme clair d'engagement et de respect par les États. Enfin, plusieurs références aux droits humains et à la reconnaissance des connaissances traditionnelles des peuples autochtones comme vecteur de solutions ont été intégrés dans les Accords de Cancun en 2010.

41. REDD+ (Reducing of Emissions from Deforestation and Forest Degradation) est un mécanisme établi sous l'égide de la CCNUCC qui vise à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts en générant des crédits carbone.

QUEL RÔLE POUR LA COP21 ?

De plus en plus d'organisations de la société civile – issues du caucus des peuples autochtones, des syndicats et des associations de solidarité – se mobilisent pour faire une vraie place aux droits humains dans l'accord de Paris.

Les droits humains sont un élément transversal pour la lutte contre les changements climatiques qu'il sera crucial d'inclure dans les dispositions opérationnelles de l'accord de Paris. Il s'agit notamment d'y reconnaître



© DEMI-E Niger

les différents textes existants des Nations unies sur les droits. Cela se fera également par la prise en compte des principes de sauvegarde du REDD+, qui reconnaissent et respectent les droits des peuples autochtones et des femmes, du Cadre sur l'adaptation de Cancun qui reconnaît les connaissances traditionnelles et locales, et de la reconnaissance des principes du consentement libre, informé, préalable et en connaissance de cause (CLIPC). Le respect de ces droits devra s'accompagner d'un renforcement du droit à l'information et à la participation au processus décisionnel, déjà reconnu par la Convention Climat, afin d'assurer la participation de la société civile et des communautés locales aux prises de décision à tous les niveaux.

Il est également fondamental d'assurer le respect des droits, via l'adoption de sauvegardes sociales et environnementales, dans les initiatives promues par l'Agenda des solutions ainsi que dans les projets qui bénéficient de financements climat.

En outre, l'accord de Paris doit poser les bases d'une transition juste et équitable pour s'assurer que les réformes et politiques publiques pour le climat accompagnent les travailleurs issus des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre afin d'éviter que la transition ne conduise à une plus grande précarité des populations impliquées.

La société civile joue un rôle crucial pour assurer la voix des populations dans les négociations climat, dénoncer le non respect des droits et aider les communautés à faire respecter les leurs. Elle doit donc être associée à l'élaboration et à la mise en œuvre des contributions nationales (iNDC), programmes et mécanismes climat afin d'assurer la transparence et le respect des droits. Enfin, les États doivent assurer sa représentativité dans les institutions et entités nationales, y compris celles en lien avec le Fonds Vert, afin de faciliter l'identification des priorités nationales. ●

**Pour aller plus loin, consulter
la Note de décryptage sur droits
humains et climat du Réseau
Climat & Développement, 2015**

LES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT ISSUES DE L'ATELIER DE PARIS



© APPAT Tchad

LA DÉCLARATION DE PARIS – MAI 2015

31

À l'occasion de la COP21 qui se déroulera à Paris fin 2015 et débouchera sur un accord mondial de lutte contre les changements climatiques, les 75 associations rassemblées au sein du RC&D souhaitent faire entendre leurs propositions auprès des bailleurs, des États et des négociateurs pour permettre et garantir un développement sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques en Afrique.

1/ UN ACCORD QUI PROTÈGE ET RENFORCE LES DROITS HUMAINS ET L'ÉGALITÉ DES GENRES

Pour être placé sous le signe de la justice climatique, l'accord qui sera signé à Paris doit reconnaître les vulnérabilités spécifiques des populations les plus affectées, dont les femmes et les communautés autochtones, et protéger leurs droits. C'est par ailleurs la clé de la réussite des efforts de la lutte contre les changements climatiques.

Les bailleurs, les gouvernements africains, la COP21 peuvent et doivent :

- Intégrer les droits humains et l'égalité des genres dans les politiques, programmes, mécanismes et projets à tous les niveaux.
- Renforcer la participation des populations locales et autochtones et des femmes à toutes les étapes du processus de planification des politiques, programmes et projets communaux, nationaux et internationaux.
- Promouvoir et renforcer les principes de transparence et de redevabilité à travers les mécanismes de reporting, de suivi, de vérification, de recours et de sanction en cas de non respect par les partenaires financiers ou les États.
- Analyser les vulnérabilités et les spécificités pour une meilleure identification des besoins des communautés locales les plus vulnérables. À partir de là, définir plus d'indicateurs sensibles au genre et aux droits humains dans les politiques et projets climat.
- Renforcer les capacités des acteurs de l'administration et de la société civile sur les questions liées au genre et aux droits humains.
- Éliminer les discriminations pour faciliter l'accès des femmes et des populations autochtones aux ressources foncières, écologiques et financières.



2/ UN ACCORD QUI FINANCE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES PAYS LES PLUS PAUVRES ET LES PLUS VULNÉRABLES

Les financements climat destinés aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables restent le parent pauvre de la négociation et de la lutte contre les changements climatiques. Il est impératif que la COP21 démontre que les engagements pris seront tenus et que de nouveaux engagements seront pris pour répondre à l'urgence climatique dans les pays les plus en difficulté.

Les bailleurs peuvent et doivent :

- Garantir et opérationnaliser l'accessibilité directe des financements, en priorisant les populations les plus vulnérables notamment les populations autochtones et les femmes.
- Encourager et développer une gouvernance des financements par et pour l'Afrique via le soutien à la création ou le renforcement d'entités nationales, l'accès direct aux financements et la participation active de la société civile africaine.
- Élaborer une liste d'exclusion en matière de financements climat et développement pour les énergies fossiles, les « fausses solutions » telles que le nucléaire, les OGM, le captage et stockage de carbone (CCS), l'agriculture intelligente face au climat (CSA) ainsi que les projets nuisibles aux droits sociaux et environnementaux.

Les gouvernements africains peuvent et doivent :

- Consolider le cadre institutionnel, les entités et les politiques nationales et renforcer les capacités pour élaborer des projets finançables et accéder aux financements internationaux.
- Intégrer les budgets climat dans les programmes de développement et de planification nationaux, locaux et communaux.
- Instaurer et renforcer un mécanisme de suivi et d'évaluation des flux financiers et des besoins au niveau des États.

La COP21 peut et doit :

- Consacrer a minima 50% des financements publics à l'adaptation, sous forme de dons et additionnels à l'Aide Publique au Développement.
- Augmenter le volume des financements climat qui transitent par les fonds de la CCNUCC, notamment le Fonds Vert et le Fonds pour l'Adaptation.

- Garantir l'additionnalité des engagements et la priorisation des financements publics et des dons en actant une définition et comptabilisation claire et précise des financements publics et leur articulation avec les financements privés.

- Créer des financements innovants tels que la taxation sur les transactions financières et celle des émissions maritimes et aériennes.

- Mettre un terme à tous les financements climatiques des institutions financières publiques et rediriger ces financements vers le développement sobre en carbone et résilient, générant des impacts sociaux et environnementaux positifs mesurés et vérifiés.

- Adopter d'ici la COP21 une feuille de route permettant de clarifier comment sera atteint l'engagement des 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, et selon quels jalons intermédiaires. Cette feuille de route doit démontrer que les financements seront majoritairement publics et prioriseront l'adaptation.

- Pour les pays développés, garantir que leurs engagements financiers concernant l'après-2020 seront publics et prioriseront l'adaptation. Ces engagements doivent être séparés de ceux dédiés au mécanisme financier sur les pertes et dommages.

- Instaurer un mécanisme de suivi et d'évaluation des flux et des besoins financiers dans l'accord de Paris ainsi qu'au niveau national – dans les PANAS, les PANs et les « contributions nationales » (iNDC) notamment – et garantir leur révision périodique en fonction de la trajectoire d'atténuation et des scénarios de changements climatiques.



3/ UN ACCORD QUI INVESTIT MASSIVEMENT DANS L'ACCÈS AUX SERVICES ÉNERGÉTIQUES DURABLES POUR TOUS

Le dernier rapport du GIEC est très clair : il faut accélérer nos efforts de réduction d'émissions dès maintenant, notamment en abandonnant définitivement les énergies fossiles et en investissant massivement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Cette transition est non seulement possible mais souhaitable, y compris dans les pays les plus pauvres et les moins émetteurs de GES car elle peut permettre d'atteindre les objectifs d'accès à l'énergie pour tous.

Les bailleurs peuvent et doivent :

- Diminuer et sortir progressivement des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles au profit de subventions aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique visant en priorité des systèmes énergétiques durables qui ont le plus grand impact sur le développement et sur le climat.
- Garantir que les projets financés soient transparents et comptabilisables, qu'ils fassent l'objet d'analyses d'impacts et associent les parties prenantes à la base, de l'amont à l'aval.
- Accompagner les États et les régions dans le développement de stratégies énergétiques et de programmes d'accès aux services énergétiques durables à niveau régional ainsi que dans la déclinaison sectorielle des politiques nationales.
- Doter les collectivités territoriales de moyens légaux et financiers afin qu'elles puissent assurer la compétence énergie sur leur territoire et mettre en place un mécanisme de dotation des collectivités pour leur politique énergie.
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques et le transfert de technologies.
- Développer des feuilles de routes transparentes et explicites en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, avec des objectifs intermédiaires ainsi que les besoins financiers correspondants. Ces feuilles de route seront traduites dans les « contributions nationales » (INDC) pour l'après-2020.

La COP21 peut et doit :

Les gouvernements africains peuvent et doivent :

- Mobiliser des financements additionnels endogènes pour assurer le déploiement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Mettre en place des mécanismes législatifs, techniques et financiers pour encourager la production et la vente de services énergétiques durables et adaptés aux besoins des populations, et assurer le développement de filières locales.
- Assurer l'adéquation des projets et solutions technologiques aux besoins locaux ainsi que leur appropriation par la population locale, en tenant compte des droits humains et des inégalités de genre.
- Pour les pays développés, renforcer dès maintenant leurs engagements existants en matière de réduction de leurs émissions de GES pour l'avant 2020.
- Renforcer avant l'entrée en vigueur de l'accord de Paris les « contributions nationales » prévues pour après 2020.
- Renforcer l'accès aux énergies renouvelables dans les pays les plus pauvres, notamment en apportant un soutien financier et technologique.



4/ UN ACCORD QUI PERMET AUX POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES DE FAIRE FACE AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'adaptation constitue la priorité des pays les moins avancés et de leurs populations, en particulier en Afrique. Elle doit se voir accorder la même importance que l'atténuation dans le futur accord qui doit être adopté à Paris et dans les stratégies de financements.

Les bailleurs et les gouvernements africains peuvent et doivent :

- ☛ Renforcer les financements dédiés à l'adaptation dans les pays les plus affectés.
- ☛ Garantir l'accès à des moyens de subsistance résilients ainsi que le respect des droits humains et de l'égalité des genres à travers les pratiques d'adaptation.
- ☛ Prioriser l'adaptation des communautés locales et autochtones et des groupes les plus vulnérables, dont les femmes, ainsi que l'adaptation à base communautaire.
- ☛ Valoriser les savoirs traditionnels et autochtones, capitaliser sur les bonnes pratiques et vulgariser les informations climatiques et les innovations.

☛ Intégrer l'adaptation dans tous les plans de développement, de lutte contre la pauvreté et les plans sectoriels pour plus de cohérence.

☛ Allouer des budgets nationaux et locaux à l'adaptation et opérationnaliser des guichets climat nationaux.

☛ Renforcer les capacités et la participation de la société civile pour la mise en œuvre des politiques et projets d'adaptation.

La COP21 peut et doit :

☛ Créer dans l'accord de Paris un Objectif Global d'adaptation directement fonction des trajectoires d'atténuation et de réchauffement. Cela signifie que les besoins d'adaptation des pays les plus vulnérables augmentent ou diminuent en fonction des efforts de réduction d'émissions de la communauté internationale.

5/ UN ACCORD QUI PRÉSERVE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT EN INVESTISSANT MASSIVEMENT DANS L'AGRICULTURE FAMILIALE ET AGRO-ÉCOLOGIQUE

L'agriculture, et par là-même la sécurité alimentaire, est directement menacée par les changements climatiques. En même temps, l'agriculture industrielle est responsable d'une partie croissante des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, la COP21 doit à la fois agir sur les émissions du secteur agricole tout en préservant et soutenant les modèles agricoles peu émetteurs, résilients et garants de la sécurité alimentaire.

Les bailleurs et les gouvernements africains peuvent et doivent :

- ☛ Prioriser les agricultures familiales et les pratiques agro écologiques compte-tenu de leur rôle fondamental dans la sécurité alimentaire.
- ☛ Refuser que les changements climatiques ne deviennent un alibi pour développer un modèle agricole basé sur la promotion de l'agro-business et des OGM.
- ☛ Soumettre l'ensemble des projets agricoles et de sécurité alimentaire à des études d'impacts préalables en particulier en matière de droits humains, environnementaux et sociaux.

La COP21 peut et doit :

☛ Inclure la sécurité alimentaire — et ainsi, la promotion de l'agriculture familiale et agro-

écologique — de manière opérationnelle dans l'accord de Paris, c'est-à-dire à la fois dans le préambule, les objectifs généraux et le chapitre sur l'adaptation.

☛ Reconnaître la responsabilité principale de l'agriculture industrielle pour les émissions de l'agriculture et ne pas permettre de compenser les émissions du secteur industriel par le secteur agricole.

☛ Exiger que les actions d'atténuation liées au secteur de l'usage des terres, y compris le stockage de carbone, n'impactent pas négativement la sécurité alimentaire.

☛ Refuser d'inscrire le concept d'agriculture intelligente face au climat et l'Alliance Mondiale pour une agriculture intelligente face au Climat (GACSA) dans l'Accord de Paris et dans l'agenda des solutions. ●





RESEAU CLIMAT
DEVELOPPEMENT

www.climatdeveloppement.org
info@climatdeveloppement.org